65 - julllet 2010

Dossier

Le Programme d'Intérêt Général

page 8

Album

Serris fête les musiques page 16

Coup d'œil

Grève : le service minimum d'accueil

page 21

Sport

Associations sportives, retour sur la saison

page 26

Au quotidien

Prévention plan canicule page 37

www.mairie-serris.net



Info Mairie









Hôtel de Ville de Serris
 2, Place Antoine Mauny - BP 15 - Serris
 77 706 Marne la Vallée cedex 4
 Tél.: 01 60 43 52 00 - Fax: 01 60 43 08 13



Mairie du Bourg de Serris
 12, rue Émile Cloud - 77 700 Serris
 Tél.: 01 60 43 66 80 - Fax: 01 60 43 10 66

Accueil Hôtel de Ville:

Lundi:14h00-18h00

Mardi à vendredi:9h00-12h00,14h00-18h00

Samedi:9h00-12h00 Du 15 juillet au 15 août: horaires d'été (voir ci dessous)

Accueil Mairie du Bourg:

Lundi:14h00-18h00

Mardi à vendredi:9h00-12h00,14h00-18h00

Site Internet: www.mairie-serris.net Courriel: contact@mairie-serris.net

Coordonnées des services municipaux Hôtel de Ville

• Service Maëlis:

Tél.: 01 60 43 67 92 ou 01 60 43 52 19 (répondeur) **Courriel:** maelis@mairie-serris.net

Le service Maëlis fonctionne comme un guichet unique. Il permet aux familles de s'inscrire et de régler: les écoles, la restauration scolaire, l'étude, l'accueil périscolaire et le centre de loisirs, Planète Sports, les séjours organisés par les Services municipaux. Rechargement du compte de la Carte Imagine. Calcul du quotient familial. Attestation pour déclarations d'impôts.

- Service Aménagement, Développement Économique et Service Urbanisme: Tél.: 0160436763

 Courriel: amenagement@mairie-serris.net
- Service Social: Tél.: 01 60 43 52 38 Courriel: d.durdon@mairie-serris.net

Ce service gère les demandes de logements, les demandes de RMI, d'Allocation Spéciale Vieillesse, les demandes d'aides financières, les demandes de Cartes Améthyste et Rubis, les demandes COTOREP (personnes handicapées) et d'Allocation Personnalisée d'Autonomie ainsi que les demandes de repas à domicile.

Mairie du Bourg

- Service Fêtes et Animation: Tél.: 01 60 43 66 90 Courriel: n.chevalier@mairie-serris.net
- Police Municipale: Tél.: 01 60 43 27 15
 Courriel: police.municipale@mairie-serris.net
- Services Techniques: Tél.: 01 6043 6681 Courriel: s-technique@mairie-serris.net

Informations sur les espaces verts, la voirie, l'occupation du domaine public et les demandes de conteneurs pour les ordures ménagères. Location de salles pour les particuliers.

Ferme des Communes

• Service Culturel: Tél.: 0160432521 Courriel: culture@mairie-serris.net

Horaires d'été du 15 juillet au 15 août 2010

Comme chaque année, l'Hôtel de Ville et la Mairie du Bourg passent aux horaires d'été du 15 juillet au 15 août.

Durant cette période vous pourrez consulter les services administratifs aux horaires suivants :

- Le lundi de 13 h oo à 17 h oo (permanence téléphonique de 8 h oo à 12 h oo);
- Du mardi au vendredi de 8 h oo à 12hoo et 13 h oo à 16 h oo;
- Le samedi de 9 h oo à 12 h oo (seul le service État Civil, à l'Hôtel de Ville sera ouvert).

Attention: durant cette période, le service Maëlis sera ouvert uniquement l'après-midi.

Horaires d'été de la déchetterie

Modification des horaires de la déchetterie de Bailly Romainvilliers

Suite à la demande du SAN du Val d'Europe, le Bureau syndical du S.MI.T.O.M. a rendu un avis favorable pour une modification des horaires d'ouverture de la déchetterie de Bailly Romainvilliers le dimanche.

À partir du 4 juillet, la déchetterie ouvrira donc ses portes le dimanche à 10 h 00 et fermera à 13 h 00, au lieu de 9 h 00 à 12 h 00 actuellement.

ÉQUIPEMENTS: PROGRAMMATION 2010-2012

Hôpital de Lagny-Marne la vallée2012



Piscine intercommunale



Édito

Denis Gayaudon, Maire de Serris



Ces derniers mois, l'État, Disney, les élus de Serris et du SAN négocient âprement autour de la thématique de l'avenir de notre territoire. Il s'agit d'un enjeu majeur : l'objectif étant de planifier l'évolution du Val d'Europe et donc des cinq communes constituant le secteur IV de Marne la Vallée sur les 20 prochaines années.

À Serris, j'ai souhaité que tous les habitants soient conviés à une réunion publique à l'Hôtel de ville où leur ont été détaillés les différents axes de travail du développement de notre commune. Après la présentation de notre projet de ville - où j'ai personnellement rappelé notre vision de Serris jusqu'en 2030 -, puis la description du projet d'agglomération du SAN et finalement de l'évolution envisagée par le nouveau Programme d'Intérêt Général de l'État, les nombreuses personnes présentes ont pu interroger les élus ainsi que les représentants de l'État et de Disney.

Depuis la signature de la convention entre l'État et Disney en 1987, notre commune a doublé sa population pour arriver aujourd'hui à près de 8 000 habitants. Cette forte croissance ne s'est pas effectuée à n'importe quelles conditions, nous avons toujours été vigilants en encadrant au mieux ce développement par la recherche constante d'un équilibre entre l'arrivée des logements, des activités économiques et des équipements de proximité, mais aussi de notre capacité financière à porter ces projets.

C'est ce message qu'en tant que Maire de Serris, je n'ai de cesse de faire passer à nos différents partenaires: nous souhaitons garder une densité raisonnable et une démographie maîtrisée permettant de conserver les équilibres existants. Nous voulons favoriser également le parcours résidentiel tout en maintenant une mixité sociale. La diversité des logements (du locatif social à l'accession aidée ou privée), la variété des résidences (pour jeunes ou pour seniors) devront accorder à chacun le pouvoir de trouver une réponse adaptée à l'évolution de ses besoins. Cela devrait aussi favoriser l'installation des nouveaux Serrissiens.

De nombreux échanges et réunions de travail avec les représentants de l'État doivent permettre d'aboutir à une contractualisation des conditions à respecter pour un développement équilibré de notre territoire.

Si l'État conventionne avec une société privée (Disney), il doit prendre aussi en considération et s'engager par protocole avec les communes du Val d'Europe. C'est ce à quoi nous devons aboutir dans les semaines qui viennent. L'été des élus sera donc studieux et actif. Notre avenir en dépend.

Je vous souhaite, à chacune et chacun, un très bel été.

Denis Gayaudon,

Le Serrissien

Directeur de la publication:
 Denis Gayaudon,
 Maire de Serris.

Comité de rédaction :

Frédéric Balluet, Geneviève Chaffard, Martine Offroy, Luc Chevalier, Sylvie Audrain, Anicet Fabriano, Philippe Richard, Edwige Colombet, Xavier Lanéry.

Secrétariat de rédaction :

Service Communication:
Nicolas Humbert,
Katell Hellegouarc'h,
Romain Rouland.

• Photos

Service Communication

Conception graphique:
 Service Communication

Impression:

Imp. Concept Promotion
Tél.: 0160424440.
Imprimé sur du papier PEFC
Certification Label Imprim'Vert

• Tirage:

4000 ex. Dépôt légal: 3° trimestre 2010 Maire de Serris.

brande



EN VUE, TRÈS VITE

- Programmation de la Ferme des Communes
- Stage Modelage Sculpture
- Foire aux Greniers / Forum des Associations
- Infos Travaux: Quartier Jean de la Fontaine
- Pratique sportive libre
- Stage Multisports Planète Sport

DOSSIER

- Le Programme d'Intérêt Général
- Les objectifs du P.I.G. pour le Val d'Europe

L'ALBUM **DE SERRIS**

- Cérémonie du 8 mai,
- Serris se souvient.
- En bref...
- 4º Marathon photo numérique Fnac, Serris sous les flashs.
- Serris fête les musiques
- L'art serrissien à la Ferme des Communes
- Visite du futur lycée de Serris

Dossier:

Du nouveau

pour une rentrée réussie

COUP D'ŒIL

- La Ferme des Communes soutient la création culturelle
- Terre d'Éveil... et de bien-être
- Grève: le service minimum d'accueil
- Le R.A.M. intercommunal, présentation...
- Le R.A.M. pique-nique
- L'accueil ponctuel du Carrousel des Bébés

- Le H.B.C.V.E. une saison sous le signe de la réussite
- Une serrissienne au championnat de France d'équitation
- Le collège Madeleine Renaud mobilisé
- Associations sportives, retour sur la saison
- Planète Sport... pour les adultes!

DÉMOCRATIE

- **■** Délibération du conseil municipal

AU QUOTIDIEN

- **■** Prévention : Plan canicule 2010
- L'Agenda 21 évolue
- Éco geste
- Assurance Maladie: communiqués
- Des aires de jeux pour vos enfants

Tribunes





En Vue très vite

l'affich e

Ferme des Communes Salle Alfred de Musset

Nouvelle programmation - Saison 2010-2011

L'équipe culturelle sera heureuse de vous retrouver le vendredi 17 septembre 2010, à 19 h 30, pour vous présenter la nouvelle saison culturelle de la Ferme des communes!



Geneviève CHAFFARD Maire Adjointe Déléguée de la Culture

Le programme culturel

est distribué à chaque

rentrée dans toutes les

boîtes aux lettres serrissiennes et reste

l'année à l'Hôtel de

Ville, en Mairie du

Bourg, ainsi qu'à la Ferme des Communes

de la commune

(www.mairie-serris.net).

toute

disponible

CLAUDE MONET, UN PRÉCURSEUR

Conférence

Vendredi 1er octobre 2010, 20 h 30



L'Oral & Hardi

Allocution Poétique

Samedi 2 octobre 2010, 21 h 00



LE JARDIN

Cirque nouveau

Samedi 16 octobre 2010, 21 h 00



AUTOUR D'UNE ŒUVRE: AUGUSTE RODIN

Conférence

Vendredi 5 novembre 2010, 20 h 30



SACRIFICES

One woman show

Samedi 6 novembre 2010, 21 h 00



LE PETIT PRINCE

Théâtre d'ombres et de marionnettes - Jeune Public

Dimanche 21 novembre 2010, 16 h 00



LE MÉDECIN (MALGRÉ LUI)

Théâtre



DIS MOI NINA

Théâtre, Danse et Musique - Trés Jeune Public Mercredi 1er décembre 2010, 10h. et 16 h.



JEAN-MICHEL BASQUIAT

Conférence

Vendredi 3 décembre 2010, 20 h 30



ARMAN

Conférence

Vendredi 7 janvier 2011, 20 h 30



GASPARD PROUST

Humour

Samedi 15 janvier 2011, 21 h 00



... DU VENT

Théâtre - Jeune Public

dimanche 30 janvier 2011, 16 h 00



BIEN DES CHOSES

Théâtre

Samedi 12 février 2011, 21 h 00



L'OBIET DANS TOUS SES ÉTATS

Conférence

Vendredi 4 mars 2011, 20 h 30





Dimanche 28 novembre 2010, 16 h 00



Qu'est-ce qu'on attend?

Théâtre

Samedi 19 mars 2011, 21 h 00



LES NUITS POLAIRES

Marionnettes et Sons d'Hiver - Jeune Public dimanche 6 mars 2011, 16 h 00 & mercredi 9 mars, 10 h 30 et 16 h 00



PAYSAGES NATURELS: INTERVENTIONS D'ARTISTES DANS LA NATURE

Conférence

vendredi 1er avril 2011, 20 h 30



PATAMODD

Concert - Jeune Public

dimanche 3 avril 2011, 16 h 00



LA CONTREBASSE

Théâtre

Samedi 30 avril 2011, 21 h 00



PAYSAGES URBAINS: D'AUTRES REGARDS SUR LA VILLE

Conférence

vendredi 6 mai 2011, 20 h 30



Centre Culturel de la Ferme des Communes

Salle de spectacle Alfred de Musset

8 Bd Robert Thiboust -77 700 Serris - Val d'Europe Tel.: 01 60 43 25 21/Fax: 01 64 63 36 96 Courriel: culture@mairie-serris.net Site internet: www.mairie-serris.net

TARIFS:

Tarif A: - adultes: - 12 €

- jeunes (- de 26 ans): - 5 €

- famille (2 parents et 2 enfants): - 25 €

- groupe (10 pers. et +):

Tarif Réduit (Carte de réduction annuelle): -8€

Tarif B (Jeune public): - 4 € pour tous

Tarif C (Très jeune public): - 2 € pour tous

Ateliers Modelage-Sculpture

Ateliers de Modelage - Sculpture animés par Marie-Laure Griffe. dans le préfabriqué de l'école R. Doisneau, rue de l'Hermière

Début des cours le mercredi 22 septembre:

- de 18 h oo à 20 h oo pour les adultes,
- de 10 h 00 à 12 h 00 pour les enfants.

Tarifs:

- 61,20 euros/trimestre pour les enfants et les adolescents,
- 112,20 euros/trimestre pour les adultes.

Renseignements: Service Culturel Tél.: 01 60 43 25 21.
Courriel: culture@mairie-serris.net.
Inscriptions: Service Maëlis - Hôtel de Ville de Serris,
2, place Antoine Mauny - 77 700 Serris.
Tél.: 01 64 43 67 92. Courriel: maelis@mairie-serris.net.



À l'affiche

Foire aux Greniers et Forum des Associations

Foire aux greniers

Dimanche 12 septembre 2010, de 9 h 00 à 18 h 00, route de Meaux.

Inscription à l'Hôtel de Ville de Serris, du 6 juillet au 4 septembre inclus, du mardi au samedi (hors jours fériés), de 9 h oo à 12 h oo.

(dossier d'inscription disponible sur www.mairie-serris.net)



- 4 euros le mètre linéaire pour les Serrissiens
- 6 euros le mètre linéaire pour les extérieurs
- · 32 euros le mètre linéaire pour les professionnels.

Buvette et restauration sur place.
Structure gonflable gratuite
pour les enfants.

Pièces à fournir:

- justificatif de domicile,
- pièce d'identité,
- paiement intégral à la réservation (Les chèques sont à établir à l'ordre du "Trésor Public")
- le règlement (remis lors de l'inscription) signé, lu et approuvé,
- l'attestation (remise lors de l'inscription) signée, lue et approuvée.



Seris S. Seris S.

Forum des Associations

Dimanche 12 septembre, de 10 h 00 à 18 h 00 Salle de spectacle Alfred de Musset - Ferme des Communes

Venez à la rencontre des associations de Serris, lors de la 9^e édition du Forum des Associations (sportives, culturelles, festives et ludiques), le dimanche 12 septembre 2010, de 10 h00 à 18 h00, salle Alfred de Musset - Ferme des Communes.



Infos Travaux: quartier Jean de la Fontaine

Les habitants du quartier Jean de la Fontaine étaient conviés, le 15 juin dernier, à une réunion de quartier.

Cette réunion avait notamment pour but de présenter les travaux de réhabilitation de la rue de la Morte Paye, et du carrefour rue de la Morte Paye/avenue de Saria, qui devraient commencer le 2 août et durer 1 mois environ.

Les travaux débuteront par la requalification du carrefour avec l'avenue de Saria. Pendant cette période, la circulation sera alternée. L'entreprise chargée des travaux sera contrainte de barrer temporairement la rue pour réaliser des interventions sur l'ensemble de la chaussée. Des déviations seront alors mises en place.

La rue de la Morte Paye sera interdite à la circulation sauf pour ses riverains. Ces derniers devront emprunter la déviation mise en place par le parking de Saria. Nous serons contraints de barrer la rue de la Morte Paye le jour de la pose du nouveau revêtement. Les riverains de cette rue seront directement alertés par l'entreprise.



M. RIchard, Maire Adjoint délégué aux travaux, présentant les travaux de réhabilitation.

Pratique sportive libre

Les équipements sportifs à l'heure d'été

Stade de l'Hermière

Du lundi 5 juillet au vendredi 13 août 2010.

Ouverture du stade aux Serrissiens, les lundis, mercredis et vendredis, de 17 h 00 à 22 h 30. Activité: Football

Gymnase Éric Tabarly

Du mardi 6 juillet au jeudi 12 août 2010.

Ouverture du gymnase aux Serrissiens, les mardis et jeudi, de 17 h 00 à 22 h 30. *Activités: Badminton, handball, basket-ball, tennis de table, volley-ball.*

Les équipements seront ouverts:

- de 17 heures à 19 heures pour les jeunes de moins de 14 ans, - de 19 heures à 22 h 30 pour les plus de 14 ans.



Réservé aux Serrissiens. Les équipements seront gardiennés. Des chaussures propres sont exigées pour pratiquer les activités au gymnase Éric Tabarly.

Stage MultiSports

Du 23 août au 1er septembre 2010

STAGE MULTISPORTS POUR LES ENFANTS ÂGÉS DE 8 À 11 ANS.

Des activités sportives encadrées par des éducateurs diplômés d'État: Badminton, Volley-ball, Plage Rugby, Kin-ball, sortie.

> Inscriptions avant le 13 août 2010 auprès du service Maëlis, à l'Hôtel de Ville de Serns. Nombre de places limité. Tarifs en fonction du quotient familial.

Priorité aux familles n'ayant pas encore profité d'un séjour sport (dossier complet dans l'ordre chronologique d'arrivée des demandes). Les dossiers d'inscriptions doivent être déposés complets en mairie et non envoyés par courrier. Renseignements au Service Maëlis de l'Hôtel de Ville de Serris, 2 place Antoine Mauny - 77700 Serris

Tél.: 0160436792 - Courriel: maelis@mairie-serris.net - www.mairie-serris.net

Aménagement

8



Denis GAYAUDON Maire de Serris

Le Programme d'Intérêt Général

Le développement de Serris et du Val d'Europe, qui intègre l'opération Euro Disney, s'inscrit dans le cadre plus large d'un Projet d'Intérêt Général. C'est une approche globale d'aménagement décidée par les pouvoirs publics avec la volonté d'assurer un développement cohérent des urbanisations nouvelles et de préserver le caractère spécifique des communes existantes.

La convention de mars 1987

La convention signée le 24 mars 1987 entre l'État, la région Île de France, le département de Seine et Marne, la RATP et la Wal Disney Company a entériné le projet de construction d'un complexe touristique d'envergure internationale, Disneyland Paris et a défini l'aménagement du secteur IV de Marne-la-Vallée, dénommé Val d'Europe, constitué des 5 communes suivantes: Bailly Romainvilliers, Chessy, Coupvray, Magny le Hongre et Serris.

Le développement du Val d'Europe, qui intègre le projet Euro Disney, a été initié par les pouvoirs publics avec la volonté d'assurer un développement cohérent et maîtrisé des urbanisations nouvelles tout en préservant le caractère spécifique des communes existantes.

Ce développement se fait par phases successives. Chacune d'elles comprend un programme élaboré en concertation avec l'ensemble des partenaires (État, collectivités locales, société Euro Disney SA).

L'application du contrat public/privé établi dans le cadre de la convention de 1987, s'effectue à travers un document de planification établi pour une durée de 30 ans, le Programme d'Intérêt Général (PIG).

Le Programme d'Intérêt Général

Dans le cas du développement du Val d'Europe, le Programme d'Intérêt Général est un **document d'urbanisme élaboré par l'État,** transmis par le Premier ministre ou par le Préfet, aux autorités locales (Conseil Régional, Communes ou Conseil Général) **pour la mise en place des grands projets d'aménagement qu'il souhaite voir sur ce secteur.** Les collectivités ont ensuite la charge de retraduire ces grandes lignes d'aménagements qui ont été définies en cohérence avec la convention signée avec Disney.

Ce développement s'inscrit dans une Opération d'Intérêt National (OIN), une opération d'urbanisme à laquelle s'applique un régime juridique particulier en raison de son intérêt majeur. L'État conserve dans ces zones la maîtrise de la politique d'urbanisme, c'est donc l'État et non la commune qui délivre les autorisations d'occupation des sols et en particulier les permis de construire. De même, c'est le préfet et non la commune qui décide de la création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) à l'intérieur d'une OIN.

Un PIG modifié

Depuis octobre 2009, l'État a décidé de renégocier la convention de 1987 en raison notamment de la nécessité d'actualiser le partenariat public-privé, de permettre la création de Villages Nature (le programme d'hébergement touristique de Disney Pierre & Vacances) et de prendre en compte les critères de développement durable. Ces négociations entre l'État, la région, le département, l'aménageur public et la société EuroDisney S.A., après les derniers arbitrages interministrériels doivent conduire à la signature d'une nouvelle convention.

PIG - projet d'agglomération - projet de ville : des divergences

La commune a organisé une réunion publique, vendredi 25 juin, concernant l'avenir du territoire. Plus d'une centaine de personnes ont assisté à plusieurs présentations:

- le projet de ville (consultable dans le Serrissien n° 57 de novembre 2008, sur le site internet de la commune www.mairie-serris.net), par M. Gayaudon Maire de Serris,
- le projet d'agglomération par M. Balcou, Président du SAN du Val d'Europe (consultable sur le site du SAN www.valeurope-san.fr),
- le PIG par M. De Belenet, Président d'Epafrance M. Berteaud, Directeur Général d'Epafrance-Epamarne, M^{me} Mallemanche, Déléguée Interministériel Adjointe, M. Lemoine, Délégué Interministériel Adjoint,
- le projet Villages Nature par M. Borezee, Vice-Président de Disney.

Si le projet d'agglomération du SAN qui se rapproche du projet de ville a été unanimement validé par les élus délégués au SAN après concertation, le PIG n'a pas reçu le même accueil des élus. Lors de cette réunion publique, des remarques ont notamment été formulées sur:

- des inquiétudes sur le financement du développement du territoire.
- le nombre de logements prévus sur la commune, qui est sensiblement plus élevé que celui souhaité par les élus de Serris (voir tableau ci-contre).



Présentation du projet de ville par M. Denis Gayuadon, Maire de Serris.

Les 7 axes de développement pour Serris prévus par le PIG:

(source EPAFRANCE)

- Poursuite des développements touristiques:
 1 500 Ch. d'hôtels, partie de l'emprise du 3º Parc
- Un programme de logements nouveaux: Centre Urbain + quartier de la Motte: 3 000 logements.
 - Liaison urbaine Bourg Couternois: 50 env. Cohérence sociale sur tout le territoire communal.
- Un parc urbain majeur, une trame verte majeure.
- Un centre commercial étendu à 200000 m² (123000 m² actuels + 71000 m² d'extension)
- Un pôle d'activités nouveau: Zac du Couternois.
- Équipements structurants:
 Enseignement supérieur maintenu.
 Réserves pour équipements communautaires.
- Une agriculture urbaine: Sud A4+ Ouest TGV.



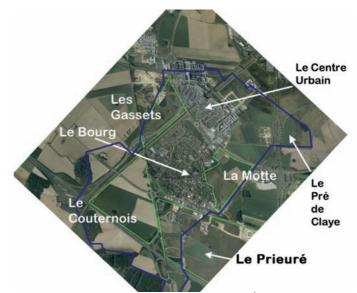
Anicet FABRIANO

Maire Adjoint

Délégué à l'Urbanisme et au

Développement Économique

9



Comparatif du nombre de nouveaux logements familiaux en 2030 Projet de Ville / Projet d'agglomération / PIG					
Quartiers	Ville	SAN	PIG (État)		
Centre Urbain - Serris	1 500	1 800	3 000		
La Motte - Serris	150	200	3 000		
Couternois	30	50	70		
Bourg	50	10	150		
Total nouveaux logements	1 730	2 150	3 220		
Estimation nouveaux habitants	4 723	5 870	8 791		

Aménagement

Les objectifs du PIG pour le Val d'Europe

5 objectifs pour le Val d'Europe:

- Donner à la **destination touristique** un potentiel de développement en synergie avec le tourisme parisien et francilien
- Poursuivre l'accueil de populations nouvelles
- Promouvoir un pôle de **développement économique** pour l'Est Francilien
- Programmer l'implantation de **grands équipements** de superstructure
- Garantir une accessibilité métropolitaine

Donner une ambition économique européenne au Val d'Europe

Renforcer la destination touristique

- •Doubler la capacité d'accueil des parcs: nouvelles attractions + 3^e parc d'attractions.
- Tripler la capacité d'hébergement du site: + 14 000 chambres nord A4, + 7 900 unités Sud A4.
- Renforcer le tourisme d'affaire par la création d'un centre d'exposition et de congrès.
- Développer un tourisme durable

Diversifier les activités

- Un pôle tertiaire à vocation internationale de 700 000 $\,\mathrm{m}^2$ Shon à proximité des gares du RER et du TGV.
- Deux grands parcs d'activités au Prieuré et à Couternois.
- Un centre commercial complété + 2 extensions
- + commerces de proximité.
- Accueil de grands équipements notamment en matière seignement supérieur, de recherche et d'équipements

culture, ainsi que de grands projets nationaux.

Promouvoir une "éco-économie"

- Agriculture urbaine.
- Filières d'éco-activités.

Une écologie urbaine

Un équilibre Ville/Nature

- Présence de la nature dans la ville: réseau d'espaces verts urbains.
- Mise en relation des quartiers urbains avec de grands espaces naturels: trames vertes et bleues.
- Préservation du grand paysage et de la biodiversité.

Une gestion durable de l'eau: approches multiples et conjuguées

- Bassins de régulation des eaux de pluie, la trame bleue.
- Dispositifs d'écoulement de surface limitant l'imperméabilisation.
- •Garantie des ressources en eau du Val d'Europe.
- Dispositions spécifiques concernant Villages Nature.

Un territoire économe en énergie: nouveaux quartiers, nouveaux objectifs

- Être peu dépendant d'énergies fossiles,
- Utiliser et valoriser les gisements d'énergies renouvelables (géothermie, solaire, biomasse, éolien...)
- Valoriser les sources d'énergies fatales.
- Optimiser la récupération statique d'énergie.
- Contractualiser les exigences: thermiques et écologiques.
- Pour Villages Nature l'autonomie énergétique sera recherchée.

Source EPAFRANCE

Transports en commun

Mobilité, une desserte multimodale du Val d'Europe:

- Facteur de compétitivité à l'échelle métropolitaine.
- Facteur de solidarité à l'échelle locale.

Carrefour d'infrastructures de transports et de très haut niveau:

- Renforcement de la gare TGV.
- Extension du service TGV vers les lignes européennes.
- Optimisation des liaisons TGV Orly et Roissy.
- Amélioration de la liaison RER A avec Paris.
- Interconnexion avec le RER E (Chessy-Esbly).
- Interconnexion avec le réseau du Grand Paris.
- Introduction de transports en commun capacitaires.
- 3 ou 4 accès autoroutiers à terme vers le territoire.
- Améliorations réseau routier.

Dans le Centre Urbain:

• Transport en Commun en Site Propre (TCSP) desservant les centres urbains,

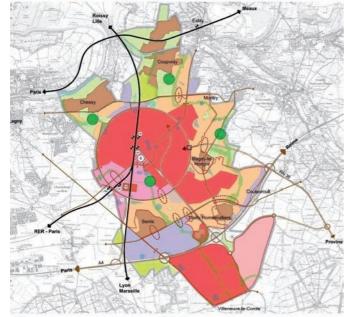
- TCSP desservant les zones économiques et touristiques
- 3^e Gare routière
- 2 bâtiments voyageurs nouveaux: TGV et RER
- Amélioration du RER A

À Coupvray:

- Liaison RER A RER E
- TCSP touristique
- Transports en commun capacitaires

Echangeur de Bailly,

- Barreau Est
- Doublement RN 36
- Carrefour de l'Obélisque
- Barreau Sud pour TCSP
- Aménagement RD406 ouest.
- Echangeur de Jossigny
- Doublement Pénétrante ouest
- Prolongement et doublement de l'avenue de l'Europe
- Boulevard circulaire



Programmes nouveaux : (périmètre SAN)

- 9600 logements max.
- 120 000 m² commerces dont 70 CCR.
- 3ème Parc Disney + hôtels.
- · Villages Nature.

Le Val d'Europe aujourd'hui

Un territoire de 3200 ha comportant:

25 500 habitants, dont 14 500 actifs,

10 000 logements

1 300 unités de résidences jeunes

27 500 emplois,

Parcs Disney, 15 millions de visiteurs par an

10 000 chambres d'hôtel,

Un centre commercial régional (125 000 m²),

50 ha de zones d'activités,

100 000 m² de bureaux

2 gares RER et 1 gare TGV.

Source EPAFRANCE - Chiffres clefs, estimation à fin 2009

11

Commémoration

Cérémonie du 8 mai, Serris se souvient...

Denis Gayaudon, Maire de Serris, a rendu hommage aux Serrissiens tombés pour la France en déposant une gerbe devant le monument aux morts de la commune. 65 ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale sur le sol européen, rappel sur un moment essentiel de l'histoire de notre pays.

Les jeunes sapeurs-pompiers volontaires du centre de secours de Chessy ainsi que de nombreux Serrissiens ont accompagné Monsieur le Maire de Serris et les élus au Conseil Municipal présents pour cette célébration, respectant le devoir de mémoire de la commune et saluant ainsi la

mémoire des deux Serrissiens morts au cours de cette période noire: Messieurs Maurice Recht et Henri Meignant

"Je trahirais demain, pas aujourd'hui! morts
Aujourd'hui, arrachez-moi les ongles,
Je ne trahirai pas! Mauri
Vous ne connaissez pas
Le bout de mon courage!
Moi seule le sais.

Vous pouvez multiplier les coups De vos bottes à clous

Je ne trahirai pas aujourd'hui! Demain!

Demain! Touiours romot

Toujours remettre à demain Et au lendemain de demain

La minute d'abjurer

De renier le pain et le vin

De trahir seulement la vie!

Juste de mourir

Et de mourir en juste."

"Je trahirai demain."

Marianne Cohn, 24 ans

Résistante allemande d'ascendance juive ayant sauvé de nombreux enfants de la déportation. Elle est assassinée par la Gestapo en juillet 1944.

"À 23 h 01 précises, ce 8 mai 1945, au lendemain de la capitulation sans condition de l'Allemagne nazie signée à Reims par le commandant suprême des forces armées allemandes Wilhelm Keitel, la seconde guerre mondiale prend fin sur le sol européen. Des scènes de joie populaire éclatent alors aux quatre coins du pays pour célébrer la fin de ces six années de combats qui auront causé la mort de près de 65 millions de personnes.

Toutefois, si cette capitulation sonne le glas des espoirs allemands, elle ne marque toujours pas le retour de la paix dans les eaux du Pacifique. Le Japon poursuit un combat désespéré contre les forces américaines. L'emploi de l'arme atomique sur les villes d'Hiroshima et Nagasaki, les 6 et 9 août 1945, force l'empire nippon à la capitulation."





n Bref...

Voici venu le mois de juin avec son lot de festivités! Écoles, associations, etc... à chacun son spectacle, sa kermesse ou son vide grenier! Retour en images sur quelques manifestations qui ont rythmé le mois de juin à Serris:



Représentation théâtrale du collège Madeleine Renaud, atelier théâtre financé par la commune.



Spectacle de fin d'année de l'A.C. Théâtre.



Spectacle du Centre de Loisirs 1,2,3 Soleil.



Spectacle de l'école Jean de la Fontaine.



Brocante de l'école Robert Doisneau organisée par l'association de parents d'élèves "Simplement Parents".



Kermesse du Domaine du Saule.



Kermesse de l'école Jules Verne



Chorale du Collège Madeleine Renaud



Kermesse de l'école Henri Matisse



Kermesse de l'école Jean de la Fontaine



Représentation théâtrale de l'école Henri Matisse, atelier théâtre financé par la commune.

Événement

^{4e}Marathon photo numérique Fnac Serris sous les flashs

Avec une quarantaine d'équipes composées de photographes amateurs, la quatrième édition du marathon photo numérique de la Fnac s'est déroulé le 12 juin en partenariat avec la Ville de Serris.



Ghislaine SERVIÈRES Conseillère municipale Déléguée auprès du Personnel Communal et des Partenaires Extérieurs

Comme chaque année, l'espace d'une journée, **Serris** se transforme en terrain de jeu pour amateurs de photographies. Du Bourg au Centre Urbain en passant par les multiples espaces verts de notre commune, les **80 participants** au concours ont pu profiter de la variété de nos espaces pour coller au plus prés possible des thèmes qui leur étaient imposés : "portraits de traits", "La campagne à la ville" et "La vie en rose".

Réunis dès 9 hoo, autour d'un petit-déjeuner à l'Hôtel de Ville, les apprentis reporters se sont vus remettre leur "Kit Marathon Fnac" et expliquer les règles assurant l'équité du concours. Ainsi chaque équipe, munie de son propre appareil photo numérique et d'une carte mémoire vierge devait illustrer les différents thèmes définis, dans un temps limité.

À chaque étape, les concurrents devaient rejoindre le forum de la Fnac et y déposer ce qu'ils considéraient comme leurs deux meilleurs clichés ensuite soumis aux votes du jury.

Composé de professionnels et de passionnés ce jury s'est attaché à récompenser les clichés correspondant le plus au thème imposé, avec originalité et esthétisme.

Espacés sur l'ensemble de la journée, ces thèmes ont tenu en haleine les participants avant et après le buffet qui leur était proposé au sein des locaux du groupe scolaire Jean de la Fontaine.

Organisateurs et concurrents se sont donné rendezvous le 18 juin à la Fnac Val d'Europe pour la proclamation des résultats.

Les grandes gagnantes de ce marathon 2010, Lisa et Daria, deux jeunes filles de 15 et 16 ans, ont laissé éclater leur joie à l'annonce de leur victoire. Leur cliché a su séduire le jury de part sa fraîcheur et l'expression de vie, sans oublier le respect du thème.

Félicitations!



Discours et annonce du 1^{er} thème par Mme Ghislaine Servières, Conseillère Municipale, déléguée auprès du Personnel Communal et des Partenaires Extérieurs accompagnée de M. Thierry Brunet, Directeur de la Fnac Val d'Europe, lors du petit-déjeuner à l'Hôtel de Ville de Serris.

















1er Prix: Thème: "La vie en rose" Par Lisa Delteuil et Daria Yahouedeou.



Thème:
"La vie en rose"
Par Christophe Rivière et
Marcio Barreira.





Thème:
"Portrait de trait"
Par Simona Latartara
et Cugusi Siro.



Coup de coeur du jury: Thème : "La vie en rose" Par Émilie Raud et Lionel Gerber.



Animation

16

Serris fête les musiques

Tradition oblige, les places des communes du Val d'Europe se sont toutes animées la nuit du 21 juin pour une nouvelle édition de la fête de la musique. Célébrée dans une centaine de pays, le succès populaire de cette manifestation ne se dément pas d'année en année. Retour sur cette soirée mélodieuse...

Cette année encore Serris et les quatre autres communes du Val d'Europe ont uni leurs moyens et leurs efforts à ceux du File7, salle de musique actuelle de Magny-le-hongre, pour offrir à la population une soirée éclectique et énergique! Mélomanes avertis ou simples amateurs de musique d'un soir, chacun a pu vibrer au rythme du Jazz - Pop -Rock à Serris avec les groupes *Paridé Canestraro Quintet*, *Kanji*, *Jul Erades*, *Méline* et *Taki*.



Gilbert
BRULFERT
Conseiller municipal
Délégué à l'Animation
et au Jumelage



le groupe Paridé Canestraro Quintet a ouvert le bal avec un style à l'esprit bluesy. De quoi mettre en jambe les mélomanes venus savourer la musique sur la place de l'Hôtel de Ville.

www.myspace.com/canestraro







Mada à la guitare et au chant, Valérie à la basse et Swanny à la batterie. Ce trio féminin pop rock nommé **Kanji** dégage une énergie surprenante.

www.myspace.com/kanjitheband





Jul Erades nous a offert une Pop chaleureuse et vivifiante! De la voix, de la musicalité, un univers souriant... Un groupe qu'il ne fallait pas rater!

www.julerades.com

Méline et ses reprises rock ont ravivé notre mémoire musicale et fait danser les amateurs rock'n'roll!





Chanson jazzifiante! C'est comme cela que se définit Taki... et c'est ce que nous avons pu vérifier sur scène!
Une musique qui emporte, qui donne le sourire!
www.myspace.com/takiproject



Événement

18

<u>L'art serrissien à la Ferme des Communes</u>

Comme chaque année, la Ferme des Communes a accueilli les associations artistiques serrissiennes pour une exposition de leurs travaux. Admiré et même récompensé, chacun a pu présenter le fruit de son travail.

Merci aux associations l'Atelier, les Chênes Vitrail, Azimuth ainsi qu'à l'Atelier Modelage Sculpture de M^{me} Griffe pour nous avoir fait partager leur talent!







Retrouvez les coordonnées des associations sur le site internet : www.mairie-serris.net

Visite du futur lycée de Serris

Le lycée de Serris, enrichi d'une section hôtelière, s'installera dans ses nouveaux locaux à la rentrée de septembre 2010.

Le 14 juin dernier a eu lieu une visite du lycée en cours de construction par les officiels. Guidés par les architectes et maître d'œuvre, les visiteurs ont pu découvrir ce projet d'envergure qui s'inscrit dans une démarche de développement durable puisqu'il prend en compte les problématiques de Haute Qualité Environnementale (HQE).



Maîtrise d'ouvrage: Conseil Régional d'Ile-de-France

Architectes: Badia et Berger

Enseignement: général et technologique (métiers de l'hôtellerie et de la restauration).

Effectifs: 950 lycéens, 1300 à terme.

Démarche HQE: Gestion de l'énergie, gestion de l'eau, maintenance, confort acoustique.

Des solutions d'énergie éolienne et solaire sont actuellement étudiées.



19

La ferme des Communes soutient la création culturelle

Depuis sa création, la Ferme La Commune accueille de nombreuses troupes "en résidence".



Geneviève CHAFFARD Maire Adjointe Déléquée de la Culture

Chaque année, la Ferme des Communes permet à plusieurs formations artistiques de bénéficier d'une aide logistique dans la création de leurs spectacles. Au cours des trois semaines de résidence, les artistiques compagnies bénéficient du temps et des moyens indispensables à la création artistique. Elles peuvent ainsi librement retravailler leurs créations en cours en décidant. par exemple, de confronter leur travail aux critiques du public. En contrepartie, les artistes s'engagent à présenter le fruit de leur travail lors d'une représentation inscrite dans le cadre de la programmation culturelle de la Ferme des Communes

Durant ces 3 semaines, la Compagnie bénéficie d'une

liberté totale d'utilisation de la scène de la salle de spectacle Alfred de Musset. De plus, afin de pouvoir travailler dans des conditions optimales, elle profite également d'une assistance technique en son et lumière fournie par le régisseur de la salle.

Soucieuse d'assurer aux différents publics serrissiens une programmation de qualité, l'équipe de la Ferme des Communes contribue de cette manière à la production artistique. Elle permet ainsi à de nouveaux talents d'émerger, aux créations de se développer et aux artistes de se faire connaître.



Créé pour répondre aux sollicitations des compagnies, ce dispositif a permis à une trentaine de spectacles de bénéficier de l'assistance de la Ferme des Communes depuis son ouverture. Ainsi, au cours de la dernière saison 5 spectacles ont vu le jour grâce à l'aide municipale. Au cours du mois de mars dernier, le centre culturel serrissien a accueilli la compagnie du "Théâtre T". Cette compagnie francilienne spécialisée dans les créations pour jeune public achevait la préparation de son dernier spectacle: "Noir, Blanc, Rond". Ce spectacle destiné aux enfants à partir de 2 ans, présente une vision du monde à travers le jeu des deux comédiens. véritables "joueurs de ronds". À travers quelques ronds noirs ou blancs envoyés comme des

signaux poétiques, un univers se forme, propre à l'imagination de chacun. Un spectacle que pourront découvrir les scolaires à la Ferme des Communes lors de la nouvelle saison!

TARIFS saison 2010-2011:

Tarif A: - adultes: -12 € - jeunes (- de 26 ans): -5 € - famille (2 parents et 2 enfants): -25 € - groupe (10 pers. et +): -8 € Tarif Réduit (Carte de réduction annuelle): -8 € Tarif B (Jeune public): -4 € pour tous

Tarif C (Très jeune public):

- 2 € pour tous

Coupd'œil

Petite Enfance

20

Terre d'Éveil et de bien-être

En juin 2010, la structure petite enfance Terre d'Éveil a proposé aux parents et à leurs bébés des ateliers "Massages et Bien-être".

Animés par une professionnelle de Terre d'Éveil certifiée par l'AFMB (Association Française de Massage pour Bébé) en binome avec une professionnelle des 1001 Bulles, ces derniers constituent un réel accompagnement à la parentalité.



Xavier LANERY

Maire Adjoint

Délégué à la Solidarité,
à la Famille
et à la Petite Enfance

Terre d'Éveil a accueilli les familles désireuses de suivre une initiation au massage pour bébé.

Parents et enfants (bébés de moins de 1 an) ont été accueillis 5 samedis matins pour une séance d'1 h 30.

Avant le massage proprement dit, des moments rituels sont mis en place lors des ateliers. Les familles commencent par un court temps de parole, puis un moment de relaxation permet aux parents de se rendre plus disponibles, évacuant leurs tensions. Ils demandent alors à leur enfant la permission de le masser, cette demande incite les parents à observer et à respecter le libre choix de leur enfant.

L'animatrice montre ensuite les mouvements, à l'aide d'un poupon, pour que les parents les reproduisent. Les enfants sont massés avec de l'huile de tournesol bio qui limite les risques de réactions allergiques.

Après la pratique, un temps de parole est laissé aux



parents. Le thème est défini à l'avance par l'animatrice (les pleurs, l'arrivée à la crèche, les états de conscience...) Via cette discussion, les parents échangent entre eux leurs expériences et leurs angoisses. L'animatrice centre la conversation et apporte des connaissances théoriques.

Le massage pour bébé est un accompagnement, par un professionnel formé, de parents amenés à masser euxmêmes leur enfant.

Le massage consiste à effectuer un toucher ferme, une pression, qui rassure l'enfant en lui permettant de sentir les limites, la forme, l'épaisseur, le contour de chacune des parties de son corps, et lui redonne ainsi la conscience de sa globalité. Les pressions rappellent celles exercées par l'enveloppe utérine aidant l'enfant à lutter contre son angoisse de morcellement.

Le massage permet également un véritable échange entre le parent et son enfant par le toucher, la voix et le regard. Il procure une sensation de détente et de bien-être.



Coup d'œil

Enseignement

Grève Le service minimum d'accueil

L'instauration par la loi 2008-790 du 20 août 2008 du service minimum d'accueil impose aux communes d'assurer un service d'accueil des élèves maternelles et élémentaires les jours de grèves des enseignants des écoles maternelles et primaires quand le nombre d'enseignants grévistes est supérieur ou égal à 25 % des enseignants de l'école.



Edwige COLOMBET Maire Adjointe Déléguée à l'Enfance et à la Restauration scolaire

Le service minimum d'accueil a pour but de ne pas pénaliser les parents qui travaillent lors des grèves. Dans de telles circonstances, ceux-ci se voient en effet fréquemment contraints à prendre des jours de congés

ou de RTT pour garder leurs enfants, l'école étant fermé cause de grève... Cette loi permet ainsi de concilier deux libertés : les enseignants conservent la liberté fondamentale de faire grève, les familles celle de poursuivre leur activité les jours de grève.

Par cette loi, enseignants doivent se déclarer grévistes auprès

de l'inspection d'académie au minimum 48 heures à l'avance, ce délai devant contenir au moins un jour travaillé. C'est en raison de ce délai que la commune ne peut pas informer les parents très en amont de la grève sur sa capacité à assurer le service minimum d'accueil sur le temps scolaire.

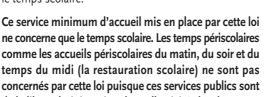
de la libre administration des collectivités locales.

Le service minimum d'accueil nécessite une participation active des employés municipaux afin de parvenir à un taux d'encadrement garantissant aux enfants la sécurité physique et affective dont ils ont besoin, bien qu'aucun taux d'encadrement et qu'aucune qualification spécifique ne soient requis par la loi.

> En cas de mouvement national de grève touchant les services municipaux, la commune tente au maximum d'assurer ces temps périscolaires, toujours dans le respect de la sécurité des enfants et du droit de grève. Mais la municipalité ne peut pas toujours assurer le maintien des activités périscolaires si le taux d'encadrement

ne permet pas des conditions minimales d'accueil en toute sécurité.

Dans tous les cas, conscientes des problèmes que peuvent entraîner les grèves, la commune a mis en place un système d'alerte pour permettre aux parents d'anticiper au maximum la situation. Ainsi, lors des grèves du mois de juin, un système d'alerte par SMS a été mis en place en complément de l'affichage dans les écoles, sur le site internet et la newsletter. Si vous souhaitez être informés du mieux possible, n'hésitez pas à vous inscrire à la newsletter en envoyant un mail au service communication (n.humbert@mairie-serris.net) ou en donnant votre numéro de portable au service Maëlis (maelis@mairieserris.net) ou par téléphone au 01 60 43 52 00.





Petite Enfance

Le R.A.M. intercommunal présentation...

Le Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants (RAM) intercommunal du Val d'Europe est un lieu de rencontre, d'information et d'accompagnement pour les parents et futurs parents, les enfants, les assistantes maternelles et les futures assistantes maternelles.

Créer le 1^{er} juin 2004, le RAM est désormais dans sa phase opérationnelle. Subventionné et mis en œuvre par le SAN (avec le concours financier des communes, de la CAF et du Conseil Général de Seine-et-Marne)

Aux parents et futurs parents, le R.A.M. offre:

- une aide dans la recherche d'une assistante maternelle agréée (liste des assistantes maternelles agréées, recensement offre/demande). Liste disponible sur le site de la ville de Serris (www.mairie-serris.net);
- des conseils pour toutes démarches administratives liées à l'emploi d'une assistante maternelle (déclaration à l'URSSAF, à la CAF, bulletin de salaire...);
- une information sur les modes de garde existants sur la commune;
- une écoute et un accompagnement concernant l'accueil de votre enfant:
- une information sur les droits et obligations des parents en tant qu'employeur.

Aux enfants accueillis au domicile d'une assistante maternelle, le R.A.M offre :

- un espace de jeu adapté à l'éveil du tout-petit permettant des échanges entre enfants, en présence de leur assistante maternelle:
- le lundi de 9 h oo à 11 h 15 (pendant les périodes scolaires)
 Structure Petite Enfance Terre d'Éveil, 10 rue de Navarre
- le jeudi de 9 h 00 à 11 h 15 (pendant les périodes scolaires)
 Structure Petite Enfance Terre d'Éveil, 10 rue de Navarre

- des ateliers d'éveil (jeux libres, manipulation, peinture, motricité...), animés par les assistantes maternelles, une éducatrice de jeunes enfants (EJE) responsable du RAM du Val d'Europe Christelle RIBES et une auxiliaire de puériculture Marie SCANFF détachée par la commune de Serris;
- un espace de socialisation en vue de la future entrée à l'école maternelle.

Aux assistantes maternelles agréées et employés de maison le R.A.M. propose:

- des informations sur le statut, l'agrément, la formation et les conditions d'accueil;
- un prêt de documentation (magazines spécialisés),
- des échanges, groupes de parole, avec d'autres professionnels de la petite enfance;
- des rencontres, chaque lundi et jeudi matin à "Terre d'Éveil", avec d'autres assistantes maternelles;
- une ludothèque: un atelier est proposé par la commune une fois par mois, avec la possibilité d'emprunter des jeux. Pour participer à cet atelier, une réservation est nécessaire, le lundi après midi de 15 h 00 à 18 h 00 au 01 60 43 52 00 auprès de Marie SCANFF;
- une participation à la vie du RAM en proposant des compétences (temps forts, pique-nique, fête du relais...).



Les ateliers du R.A.M. à Terre d'Éveil.

CONTACT:

Mme Christelle RIBES Éducatrice de Jeunes Enfants, responsable du RAM sur l'antenne de Serris Tél.: 0160436626 - courriel: christelle.ribes@valeurope-san.fr

PERMANENCES:

- Centre Social Intercommunal: le lundi, mardi, jeudi de 13 h 30 à 17 h 30 et le mardi de 9 h 00 à 12 h 30
- Le samedi de 9 hoo à 12 hoo en direction des parents et des assistantes maternelles des communes du territoire du Val d'Europe (sur rendez-vous).

Le R.A.M. pique-nique

Le R.A.M. a investi le Parc des Communes le 28 juin dernier pour son traditionnel pique-nique.

Assistantes maternelles, enfants, personnel de la crèche Terre d'Éveil et également quelques parents, se sont réunis sur un coin de verdure pour partager un moment de convivialité et de gastronomie.

Comme toujours, la bonne humeur et le soleil étaient au rendez-vous!

Un moment de détente qui marque le début des vacances...





23

L'accueil ponctuel du "Carrousel des bébés"

Vous avez besoin:

- d'1 heure pour vous, pour souffler,
 - d'une course à faire,
 - d'un rendez-vous personnel,
- d'un rendez-vous pour une recherche d'emploi,
- d'un temps pour socialiser votre enfant dans
 un accueil collectif?



Nous avons la solution!

Rapprochez-vous de la Structure Petite Enfance,
 "le Carrousel des Bébés"

Des professionnels vous attendent et vous accueillent dans l'espace de l'Accueil Ponctuel.

L'Accueil Ponctuel est un mode de garde pour vos enfants âgés de 15 mois à 4 ans.

Il s'agit d'un accueil d'une durée: 2 hoo successives minimum et maximum 18 hoo d'accueil par semaine avec la possibilité d'une journée complète ne se renouvelant pas à un rythme prévisible à l'avance.

15 places par jour sont disponibles!

L'accueil est ouvert de 8 h 30 à 17 h 30.

Les parents doivent être présents 15 minutes avant la fermeture

L'inscription se fait sur rendez-vous auprès de la Responsable du Carrousel des Bébés. Lors de l'inscription, les familles doivent fournir un justificatif de domicile.

La **période d'adaptation** nécessaire à l'accueil de l'enfant est programmée en fonction d'un planning prévisionnel établi. L'enfant est accueilli progressivement sur cette période modulable selon les situations. La participation des parents est indispensable.

Après la période d'adaptation, le principe de réservation de place le lundi matin se met en place.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez joindre le Carrousel des Bébés au 01 60 42 37 92.

À bientôt pour une prochaine rencontre!

L'équipe du Carrousel des Bébés



Xavier LANERY

Maire Adjoint

Délégué à la Solidarité,
à la Famille
et à la Petite Enfance

Association

Le HBCVE

une saison sous le signe de la réussite

Le HBCVE a su s'imposer et obtenir de très bons résultats pour cette saison 2009-2010.

Voici un état des lieux du club en cette fin de saison:

- Section Baby Hand (mixte) / 22 licenciés de 4, 5 et 6 ans
- Équipe moins de 8 ans (mixte) / 1^{re} ex-æquo de Seine et Marne sur 20 équipes
- Section "École de Hand" (mixte) / 30 licenciés /Label Argent de la Fédération Française de Hand
- Équipe moins de 10 ans (mixte) / 9° du 77 sur 40 équipes
- Équipe moins de 12 ans filles / 1re du département 77
- Équipe moins de 12 ans masculins / 2º du département 77 / finalités pour les 4 premières places départementales sur 50 équipes
- Équipe moins de 14 ans masculins / 2° en finalité du département 77 / finalités pour les 4 premières places départementales sur 38 équipes
- Équipe 1^{re} moins de 16 ans Filles / 1^{re} du 77 sur 18 équipes / 2^e de l'Île de France (Est et Ouest) sur 104 équipes / surclassées en -18 ans filles (jouent les championnats de france en septembre)

- Équipe 2 moins de 16 ans filles / 3° de l'Excellence départementale / 7° du 77 sur 18 équipes
- Équipe moins de 16 ans masculins / 5° de l'excellence départementale / 9° du 77 sur 34 équipes
- Équipe 3 seniors masculins / 7° sur 14 du championnat Honneur départementale
- L'Équipe 1^{re} seniors masculins termine à la 1^{re} place du championnat pré-nationale et accède au championnat de France Nationale 3 pour la saison 2010/2011
- L'Équipe 2 seniors masculins (réserve) : Monte en Excellence Régionale pour la saison 2010/2011
- L'Équipe Seniors Filles : Monte en Pré-Nationale pour la saison 2010/2011.



Président: M. Lagrée Tél.: 06 84 20 44 81

Correspondant général: M. Carteron

Tél.: 06 88 81 39 38

Courriel: hbcve@wanadoo.fr Site internet: http://hbcve.com/

Gymnase Éric Tabarly



Luc CHEVALIER

Maire Adjoint

Délégué au Sport
et à la Jeunesse



Une serrissienne au championnat de France d'équitation

Laëtitia Lucol Viloi, lycéenne à Serris âgée de 16 ans, a été qualifiée pour participer au championnat de France d'équitation en Saut d'Obstacle.

Les 20 et 21 juillet prochains, elle participera à l'épreuve Club 2 (entre 80 et 90 cm), en catégorie cadet 2 qui se déroulera à Lamotte-Beuvron.

Pour obtenir sa qualification, Laëtitia a dû concourir 12 fois sans être éliminée, avec son fidèle compagnon, Optigri des Écuries de Chalifert.



Nous souhaitons bonne chance à Laëtitia!

Le collège M. Renaud mobilisé

Le 7 mai dernier, et comme chaque année, le collège Madeleine Renaud de Serris a participé à "La Course Contre la Faim".

Cette course permet de collecter des fonds et de soutenir les programmes d'urgence menés par l'association **Action contre la Faim** dans le monde entier.

Le principe est simple: chaque élève se fait sponsoriser chaque kilomètre qu'il parcourt par des personnes de son entourage (parents, amis, voisins, commerçants ou comités d'entreprises) qui décident eux-mêmes de la somme attribuée par km.

Le jour de la course, l'élève fait de son mieux! La distance maximale qu'il peut parcourir est de 10 km.

Ce sont les petites sommes gagnées au fil des kilomètres qui, additionnées les unes aux autres, permettront à l'association de mener des actions de grande envergure...

"La Course Contre la Faim" permet en outre de sensibiliser les jeunes au problème de la faim dans le monde, de les impliquer concrètement dans une action de solidarité et de leur prouver que l'on peut s'engager, quels que soient son âge et ses moyens.



En 2009, plus de 215000 élèves se sont mobilisés et ont permis de collecter plus de 2.5 millions euros.

Pour tout sponsoring ou renseignement, vous pouvez contacter le collège par mail : coursecontrelafaim@clgmadeleinerenaud.org

Retrouvez également toutes les informations concernant les missions de l'association Action contre la Faim sur son site internet: www.actioncontrelafaim.org



Associations sportives retour sur la saison

Comme chaque année, retrouvez les résultats de nos associations sportives en cette fin de saison 2009-2010.

■ Racing Club de Serris (football)

L'équipe 2 féminine a réalisé une bonne saison.

L'équipe 15 ans filles a réalisé une bonne saison.

L'équipe 1 Féminine redescend en DHR.

L'équipe masculine senior a joué et perdu en finale de coupe Seine et Marne nord sur le score de 1/o.

L'équipe CDM s'est également inclinée en finale de coupe Seine et Marne nord sur le même score.

Les vétérans finissent 1^{ers} de leur groupe avec 16 victoires et 2 nuls en 18 matchs et accédent à la première division.

Les autres équipes masculines se maintiennent dans leurs divisions.

Pour l'école de foot, de nombreuses victoires en tournoi, une victoire U13 au Val d'Europe trophée et une demi finale de coupe Seine et Marne nord pour les U1.

T.P.B. A.S.R.V.E. (badminton)

La Pro B féminine est championne de France

Les garçons de moins de 11 ans terminent 2° des interclubs du 77.

Les D1 garçons (adultes) terminent 1^{ers} ex aequo.

■ Budokaï (judo)

Audrey Weber a été sélectionnée au championnat départemental en minimes.

Maxime Cratère a été sélectionné au championnat départemental en benjamin.

Ségolène Tshikéva a été sélectionnée au championnat Inter-Régions, ainsi qu'au championnat de France UNSS.

A.T.T.S. (tennis de table)

L'équipe 1 masculine est montée en division supérieure en passant de pré-régionale (plus haut niveau de Seineet-Marne) en régionale 2 (Île de France).

L'équipe 1 féminine s'est maintenue en Pro B après sa 1^{re} saison à ce niveau.



R.C.V.M. (rugby)

L'équipe réserve ne s'est pas qualifiée pour les phases finales, 2 forfaits sont en cause.

Les minimes ont terminé en milieu de tableau categories c.

les poussins et mini poussins ont tout gagné.

Les benjamins sont en milieu de tableau.

R.E.V.E. (escalade)

1 champion départemental senior.

Visite du futur gymnase

Depuis l'automne dernier, ont débuté les travaux du "gymnase du centre urbain". Cet équipement construit par le SAN du Val d'Europe, situé à Serris, accueillera des compétitions de niveau national en handball et basketball ainsi que les élèves du futur lycée.

Le samedi 26 juin dernier avait lieu une visite du gymnase de Serris à destination des officiels.

À l'initiative de Denis Gayaudon, Maire de Serris, 1er viceprésident du SAN, Jean-Paul Balcou, Président du SAN, Alain Masson, Vice président chargé des travaux, et de Luc Chevalier, Maire Adjoint de Serris délégué au Sport et à la Jeunesse, Vice président du SAN délégué à la Vie Locale, cette visite a permis de découvrir les deux salles qui composent le futur gymnase.

La première, la plus grande, a été conçue pour pouvoir accueillir des compétitions de statut national, la seconde, servira notamment aux élèves du lycée de Serris ainsi qu'aux associations sportives.

Un projet d'envergure dont la livraison est prévue pour fin janvier 2011.



Planète Sport... pour les adultes!

Le service Action Éducative propose à partir de la rentrée de septembre 2010 la mise en place d'activités multisports destinées aux adultes serrissiens.

Ces activités seront encadrées par un éducateur sportif diplômé d'état. Elles se dérouleront le week-end (une séance de 2 heures) sur les différents équipements sportifs communaux en fonction des activités proposées.

Cette prestation est ouverte aux Serrissiens à partir de 16 ans révolus le jour de l'inscription.

L'objectif est de fédérer les participants au sein d'un même groupe afin d'améliorer:

- le lien social,
- la convivialité (venir en famille, entre collègues de travail ou amis ou faire connaissance),
- l'épanouissement personnel,
- l'action: les adultes et les jeunes adultes auront les clés pour sauvegarder leur santé et les valeurs du sport.

• la découverte des activités sportives et l'accès aux équipements sportifs de la commune.

Le règlement financier de ces activités se fera suivant l'imputation de la Carte "Imagine" et le paiement monétique sur la base de la tarification suivante:

Cette tarification sera annuelle (de septembre à juin)

- 1 adulte: 20 €/personne
- 2 adultes de la même famille: 15 €/personne
- Carte famille (à partir de 4 personnes): 40 € la carte
- 1 adulte âgé de plus de 60 ans: 15 €/personne (dans la limite de 25 places disponibles)

Renseignements auprès du service Maëlis à partir de la rentrée scolaire 2010.

Serris: délibérations du Conseil Municipal

Retrouvez le relevé succinct des délibérations des derniers Conseils Municipaux de Serris.

Relevé succinct de la délibération du Conseil Municipal du 10 mai 2010.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 décembre 2009

Quelques remarques ont été formulées. Monsieur le Maire passe au vote l'adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 mars 2010. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés. Vote : 22 Pour, 04 Abstentions et 02 Non-Particpations.

Attribution des subventions annuelles aux associations

Suite à l'examen des dossiers de demandes de subventions des associations, il est proposé au Conseil Municipal de voter l'attribution de subventions annuelles association par association.

Associations	Montant	Vote				
ASSOCIATIONS CULTURELLES						
ACT Théâtre Val d'Europe	3000 €	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés				
L'Atelier	2000 €	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés				
École de Musique Serrissienne: cours et musique de groupe	37000 €	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés				
École de Musique Serrissienne: frais de direction	5000 €	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés				
Serris Danse Val d'Europe	3000 €	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés				
Musique Passion	1000 €	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés				
Les Chênes Vitrail	1000 €	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés				
AZIMUTH	500 €	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés				
ASSOCIATIONS SPORTIVES	(fonctionne	ment)				
A.T.T.S. (Tennis de Table)	9500 €	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés				
H.B.C.S.V.E. (Handball)	18500 €	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés - 1 Non Participation				
R.C.S. (Football)	25000 €	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés				

Attribution d'une subvention à la coopérative scolaire de l'École Maternelle Jules Verne pour leur "Projet Culturel"

Les Randonnées Serrissiennes	2000 €	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
R.C.V.M. (Rugby)	5000 €	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
TPB-A.S.R.V.E. (Raquettes)	4950 €	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés - 1 Non Participation
Budokaï Serris Judo	4600 €	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
R.E.V.E. (Rocher d'escalade)	1200 €	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
SAVATE	750 €	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
ASSOCIATIONS SPORTIVES	(Élite)	1
A.T.T.S. (Tennis de Table)	11250 €	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
R.C.V.M. (Rugby)	4000 €	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
H.B.C.S.V.E	7000 €	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
ASSOCIATIONS PETITE ENF	ANCE	
La ronde des Bébés	850 €	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

École maternelle Jules Verne

Cette année, l'école maternelle Jules Verne propose un projet culturel à ses élèves autour des sciences par des expérimentations et manipulations.

Ce projet s'articule autour de 3 axes:

- Découvrir la matière (à travers des expériences sur l'eau)
- Découvrir le monde du vivant (avec du matériel d'observation)
- Découvrir les objets techniques simples (manipulations d'objets)

Le coût estimé de ce projet est évalué à 2000 € (dont 500 € financés par la coopérative de l'école).

Il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention de 1500 euros à la coopérative scolaire au titre de la classe découverte sans nuitées.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Attribution d'une subvention à la coopérative scolaire de l'École Maternelle Jules Verne pour leur "Projet Culturel"

Comme cela est fait depuis plusieurs années, il est proposé de verser 25 % du budget Transport des écoles sous forme de subvention à la coopérative scolaire. Ces crédits permettront de faciliter le paiement des sorties scolaires telles que les entrées aux musées, les places de cinéma (...).

Cette proposition a été faite à l'ensemble des écoles de la ville, seules cinq sont intéressées.

Ainsi, les propositions d'attribution de subventions spécifiques pour les Coopératives sont les suivantes :

Coopératives	Montant	Vote
Coopérative Élémentaire Jean de la Fontaine	1050 €	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
Coopérative Élémentaire Robert Doisneau	750 €	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
Coopérative Élémentaire Jules Verne	1350 €	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
Coopérative Élémentaire Henri Matisse	450 €	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
Coopérative Élémentaire Henri Matisse	300 €	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

Adopté subvention par subvention:

■ Approbation des cessions à l'Euro Symbolique des voiries situées dans le quartier du Parc du Centre Urbain

Dans le cadre de la convention relative à la remise en gestion des infrastructures et ouvrages réalisés par EPAFrance, celui-ci souhaite régulariser la situation foncière des emprises suivantes:

- Cours de la Garonne et Place de Gibraltar correspondant aux parcelles AC77 et AC 125,
- Cours du Danube, correspondant aux parcelles AC244 et AC362,
- Jardin Andalou, correspondant à la parcelle AC 255,
- Allée de Toscane, correspondant à la parcelle AC 232,
- Allée des grenadins, correspondant à la parcelle AC 149, lot1,
- Rue Marco Polo, correspondant à la parcelle AC 127.



EPAFrance avait proposé d'inclure l'emprise concernant la parcelle AC 290, mais celle-ci ne peut être cédée à la collectivité car la voirie n'est pas finalisée. En effet, les enrobés de la rue Magellan sont provisoires.

La propriété et la gestion de ces emprises ont été traitées dans le cadre d'une part, du Programme détaillé de la Phase II et de son avenant n° 1 signés respectivement les 9 décembre 1997 et 28 mai 1998 et d'autre part, dans le programme détaillé de la Phase III signé le 30 juin 2006.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de délibérer sur cette cession consentie à l'euro symbolique et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à celle-ci.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés. Vote : 22 Pour, 04 Abstentions et 02 Non-Particpations.

■ Décisions prises par le Maire depuis le dernier Conseil Municipal

Il est donc présenté les décisions du 17 mars 2010 au 19 avril 2010.

29

Relevé succinct de la délibération du Conseil Municipal du 7 juin 2010.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 mai 2010

Aucune remarque n'ayant été formulée. Monsieur le Maire passe au vote l'adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 mai 2010.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés. Vote : 22 Pour et 06 Abstentions.

■ Adoption du compte administratif 2009

Le Compte Administratif 2009 retrace l'exécution du Budget Communal de l'exercice 2009, effectué par l'Ordonnateur.

Il doit être conforme au Compte de Gestion du comptable.

Il retrace dans la balance générale par section les dépenses et les recettes de l'exercice, les reports de l'exercice N-1 ainsi que l'affectation au compte 1 068 comme indiqué dans le tableau ci-dessous:

	Reports de l'exercice 2008	Dépenses 2009	Recettes 2009	Affectation compte 1068	Résultats Cumulés au 31/12/2009
Fonctionnement	2660332,75 €	9941865,40 €	9526550,93 €		2245018,28 €
Investissement	-205 174,57€	1912250,55 €	2159897,33 €	418874,57 €	42.472,21 €
Total	2455158,18 €	11854115,95 €	11686448,26 €	418874,57 €	2287490,49 €

Les restes à réaliser d'investissement 2009 (RAR) sont de 1347387,90 € en recettes et de 1527369,04 € en dépenses. Ils ont été intégrés dans le Budget primitif 2010.

Le solde de la section d'investissement, restes à réaliser inclus, est de: $-137508,93 \in$.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés.

Vote: 21 Pour et 06 Contre.

D é m o c r a t i e

Conseil Municipal

30

Adoption du compte de gestion 2009

Le Compte de Gestion de l'exercice 2009 retrace l'exécution du Budget Communal de l'exercice 2009, effectué par le Comptable public.

Il doit être conforme au Compte Administratif.

Le compte de gestion prend en compte le résultat à la clôture de l'exercice 2008, la part affectée à l'investissement de l'exercice 2009, le résultat propre de l'exercice 2009 et le résultat de clôture de l'exercice 2009.

Les résultats constatés sont les suivants:

	Résultat de clôture de l'exercice précèdent 2008	Part affectée à l'investissement exercice 2009	Résultat de l'exercice 2009	Résultats de clôture de l'exercice 2009
Fonctionnement	-205 174,57€		247 646,78 €	42.472,21 €
Investissement	3079207,32 €	418874,57 €	-415 314,47€	2245018,28 €
Total	2874032,75 €	418874,57 €	167667,69 €	2287490,49 €

Adopté à la majorité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

Vote: 21 Pour et 06 Contre.

Adoption des annexes du compte administratif 2009

L'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 précise que le bilan des acquisitions et cessions opérées par la commune est soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant et que ce bilan est annexé au compte administratif.

Par ailleurs, un tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la commune doit être annexé au compte administratif, conformément au dernier alinéa de l'article 73-1 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Ce tableau donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil Municipal. Il figure page 64 du Compte Administratif.

Il convient à ce jour de se prononcer sur ces sujets.

BILAN DES ACQUISITIONS

Désignation	Opération	Montant	
Acquisition diverses parcelles maison du CIL	098 - Opérations d'urbanisme	0,76 €	
Acquisition parcelle 1116 bâtiment D'	098 - Opérations d'urbanisme	49 000,00 €	
Frais d'acquisition parcelle 1116 bâtiment D'	098 - Opérations d'urbanisme	1 160,95 €	
Acquisition parcelles AC151-AC165 (cours de la Garonne)	063 - Voirie	1,00 €	
Acquisition parcelles B19 (cimetière extension)	098 - Opérations d'urbanisme	1,00 €	
Frais d'acquisition (frais acte)	098 - Opérations d'urbanisme	4 922,78 €	
Acquisition parcelles B489-493 et 494	117 - Maison des bruyères	1,00 €	
Frais d'acquisition	117 - Maison des bruyères	2 839,29 €	
Acquisition consorts LEVESQUE (Parc des Communes)	098 - Opérations d'urbanisme	3 825,00 €	
Frais d'acquisition	098 - Opérations d'urbanisme	498,57 €	
e commonwell and the commonwell	Total	62 250,35 €	

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/2009	C1.2
(A-1-1-1 0100 10 -11 0100 11 1 1 000T)	

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PA LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	
5 élus	Statut de l'élu	
3 élus	Positionnement des minoritaires	
7 élus	Prise de parole en public	
5 élus	Conserver son électorat	
12 élus	Cohésion d'équipe	
4 élus	Initiation à Powerpoint	
6 élus	Dynamiser la démocratie de proximité	
5 élus	Initiation à l'urbanisme	
5 élus	Finances locales (initiation au budget)	
8 élus	Rôle de řéku	

Adopté à la majorité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

Vote: 21 Pour, et 06 Contre.

Présentation du rapport d'utilisation de la dotation de solidarité urbaine

Au terme de l'article L 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, "Chaque année, dans les communes... ayant bénéficié de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, au cours de l'exercice précédent, il est présenté, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport aux assemblées délibérantes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale compétents sur les actions menées en matière de développement social urbain".

RAPPORT DE PRÉSENTATION:

La dotation de 113308,00 ff perçue au titre de la D.S.U. en 2009, a contribué, à hauteur de 10,25 %, au financement de diverses opérations sur les domaines suivants:

Intitulés	Coût Opération	Participation DSU	%
Fonctionnement des Centres de Loisirs	1003056 €	102772 €	9,29 %
Fonctionnement de la Maison des Jeunes	19549 €	2003 €	0,18 %
Fonctionnement du Club Pré-Ados	83280 €	8533 €	0,78 %
TOTAL	1105885 €	113308 €	10,25 %

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'utilisation de la DSU.

■ Adoption de la convention avec le Fonds de Solidarité Logements

La Commune de Serris adhère au Fonds de Solidarité Logement (FSL) auprès du Conseil Général (DGA Solidarité) depuis 2005.

La convention a pour objectif de définir les modalités de financement et de gestion du FSL, pour intervenir auprès des ménages en difficulté sous la forme d'aides financières individuelles pour l'accès ou le maintien dans le logement, ainsi que pour le paiement de factures liées aux consommations de fluides et d'énergie.

Le FSL soutient par ailleurs financièrement, les structures d'insertion effectuant de l'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL), ainsi que les organismes effectuant de la gestion locative en direction des ménages en insertion.

La Commune contribue au Fonds de Solidarité Logement selon le mode de calcul validé par le Comité Directeur du FSL. Elle consacre à cet effet, 3 € par logement social localisé sur son territoire.

Le nombre de logements à prendre en compte correspond au résultat de l'enquête Prêt Locatif Social (PLS).

Ainsi, le montant du FSL pour l'année 2010 est le suivant : 413 logements x 3 \in = 1239 \in

Il est entendu que cette somme a été prévue au budget 2010 (imputation budgétaire: POP 6558)

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver cette adhésion et de permettre à Monsieur le Maire de signer la convention.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

Fixation des tarifs du séjour Jeunesse du 4 au 11 juillet 2010

Le service Action Éducative propose cet été la mise en place d'un séjour à dominante plein air sur la commune de Valras Plage pour les jeunes de 15 à 17 ans.

Le séjour est conçu autour d'une dominante "activité de plein air": quad, accro branche, catamaran, équitation, découverte des environs et du patrimoine local.

Les 12 jeunes, accueillis sur ce séjour, seront hébergés en gestion libre dans un camping (vie en collectivité, préparation des repas, tâches quotidiennes...) et seront encadrés par une équipe éducative mixte.

Sur les 12 jeunes attendus, 7 élaborent le projet avec l'animatrice de la Maison des Jeunes et s'impliquent dans la préparation du séjour. Le projet visé consiste à intégrer ces mêmes jeunes au sein des équipes des services municipaux, comme les espaces verts, pour qu'ils effectuent des travaux permettant de "financer" une partie de leurs vacances. Les modalités sont en cours d'élaboration.

Il est proposé pour ces jeunes qu'une tarification spécifique soit adoptée.

Le règlement du séjour se fera suivant les conditions habituelles sur l'imputation de la Carte "Imagine" et le paiement monétique sur la base d'une tarification au quotient familial.

- Dates: du 4 au 11 juillet 2010

- Public: jeunes âgés de 15 à 17 ans

- Prix coûtant: 523,17 € par participant

- Prix global: 6278 €

- Tarification: selon la grille ci-dessous

SEJOUR JUILLET 2010 VALRAS (15-17 ans)

REVENU BRUT ANNUEL EN EUROS	FAMILLE 1 ENFANT		TARIFS SEJOUR - FAMILLE 2 ENFANTS		TARIFS SEJOUR - FAMILLE 3 ENFANTS	
	% sur px coutant	En Euros	% sur px coutant	En Euros	% sur px coutant	En Euros
< ou = à 11065 €	15,07%	78,85 €	12,51%	65,44 €	9,34%	48,89 €
de 11066 € à 17387 €	29,55%	154,62 €	24,53%	128,33 €	18,32%	95,86 €
de 17388 € à 23709 €	42,74%	223,59 €	35,47%	185,58 €	26,50%	138,63 €
de 23710 € à 31612 €	60,40%	316,02 €	50,14%	262,30 €	37,45%	195,93 €
> ou = à 31613 €	81,14%	424,49 €	67,34%	352,33 €	50,31%	263,18 €
EXTERIEUR	100.00%	523.17 €	100.00%	523.17 €	100.00%	523.17 €

Tarification forfaitaire pour les jeunes impliqués en amont du projet et ayant effectué des actions d'entretien du patrimoine communal: 70 €

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Fixation des tarifs du séjour enfance du 23 au 28 août 2010

Le service Action Éducative propose cet été la mise en place d'un séjour découverte du canal du Nivernais pour les jeunes en CM1-CM2.

Les 20 enfants accueillis sur ce séjour itinérant, seront hébergés en gestion libre sur deux péniches (vie en collectivité, préparation des repas, tâches quotidiennes...) et seront encadrés par une équipe éducative mixte.

Les activités proposées sont : découverte du canal Nivernais (système des écluses), pilotage encadré des péniches, VTT, canoë.

Le règlement du séjour se fera suivant les conditions habituelles

sur l'imputation de la Carte "Imagine" et le paiement monétique sur la base d'une tarification au quotient familial.

- Dates: du 23 au 28 août 2010

- Public: jeunes de CM1-CM2

- Prix coûtant: 371,20 € par participant

- Prix global: 7424,00 €

- Tarification: selon la grille tarifaire ci-jointe

SEJOUR AOUT 2010 PENICHE (8-10 ans)

REVENU BRUT ANNUEL EN	FAMILLE 1 ENFANT		TARIFS SEJOUR - FAMILLE 2 ENFANTS		TARIFS SEJOUR - FAMILLE 3 ENFANTS	
EUROS	% sur px coutant	En Euros	% sur px coutant	En Euros	% sur px coutant	En Euros
< ou = à 11065 €	15,07%	55,95 €	12,51%	46,43 €	9,34%	34,69 €
de 11066 € à 17387 €	29,55%	109,70 €	24,53%	91.05 €	18.32%	68.02 €
de 17388 € à 23709 €	42.74%	158,64 €	35,47%	131,67 €	26,50%	98,36 €
de 23710 € à 31612 €	60,40%	224,22 €	50,14%	186,11€	37,45%	139,02 €
> ou = à 31613 €	81,14%	301.19 €	67,34%	249,98 €	50,31%	186,74 €
EXTERIEUR	100.00%	371.20 €	100.00%	371.20 €	100.00%	371,20 €

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fixation des tarifs adultes à Planète Sport

Le service Action Éducative propose à partir de la rentrée de septembre 2010 la mise en place d'activités multisports destinées aux adultes serrissiens.

Ces activités seront encadrées par un éducateur sportif diplômé d'état. Elles se dérouleront le week-end (une séance de 2 heures) sur les différents équipements sportifs communaux en fonction des activités proposées.

Cette prestation est ouverte aux serrissiens à partir de 16 ans révolus le jour de l'inscription.

L'objectif est de fédérer les participants au sein d'un même groupe afin d'améliorer:

- le lien social,
- la convivialité (venir en famille, entre collègues de travail ou amis ou faire connaissance),
- l'épanouissement personnel,
- l'action: les adultes et les jeunes adultes auront les clés pour sauvegarder leur santé et les valeurs du sport.
- la découverte des activités sportives et l'accès aux équipements sportifs de la commune.

Le règlement financier de ces activités se fera suivant les conditions habituelles sur l'imputation de la Carte "Imagine" et le paiement monétique sur la base de la tarification suivante:

Cette tarification sera annuelle (de septembre à juin)

- 1 adulte: 20 €/personne
- 2 adultes de la même famille: 15 €/personne
- Carte famille (à partir de 4 personnes): 40 € la carte
- 1 adulte âgé de plus de 60 ans: 15 €/personne

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Adoption de la refonte des tarifs de la salle de spectacle Alfred de Musset

Comme chaque année, les tarifs communaux ont été réactualisés selon l'inflation lors de la séance du 29 mars 2010. Toutefois, la tarification des spectacles de la salle Alfred de Musset n'est pas une tarification habituelle, il est difficile d'appliquer un simple pourcentage sur chaque tarif pour le réviser, et d'obtenir des tarifs composés de centimes.

31

Démocratie

Conseil Municipal

32

Afin d'éviter d'appliquer des tarifs assortis de centimes et d'être confrontés aux inconvénients que génère la manipulation de petite monnaie, nous vous proposons les tarifs des spectacles suivants :

• TARIF A (Plein tarif)

Adultes: 12,00 €
 - de 26 ans: 5,00 €
 Famille (2 parents et 2 enfants): 25,00 €
 Groupe (10 personnes et plus): 8,00 €

• TARIF RÉDUIT:

■ Adultes: 8,00 €

• TARIF B

Spectacle Jeune Public: 4,00 € pour tous

• TARIF C

Spectacle très jeune Public: 2,00 € pour tous

De plus, nous proposons la création d'une carte d'adhérent, nominative, valable pour une saison au prix de 15 €. Cette carte permettrait de bénéficier de tarifs réduits bien entendu à la salle Alfred de Musset mais également dans les salles partenaires à savoir FILE 7 (Magny-le-Hongre) et Ferme Corsange (Bailly-Romainvilliers). Les tarifs réduits de ces salles partenaires, seront à consulter sur les programmes culturels dès septembre, les réductions seront appliquées selon les catégories de spectacle.

Chaque carte donnerait droit à une place gratuite pour les spectacles de la salle Alfred de Musset signalés sur le programme.

Cette carte remplacerait la formule abonnement.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'adopter cette tarification adaptée.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association AZIMUTH

L'association AZIMUTH travaille depuis plusieurs mois à la réalisation d'un fanzine de bandes dessinées.

Le coût total de réalisation de ce fanzine de bandes dessinées se monte à 2700 \in .

L'association a demandé une aide financière d'un montant de 250 € pour réaliser ce projet.

Dans le cadre de la politique de soutien aux associations culturelles, il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle, d'un montant de 250 €, à l'association AZIMUTH.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

Autorisation à M. le Maire de signer le marché n° 2010-02 relatif à l'entretien des espaces verts

Le marché pour l'entretien des espaces verts arrive à son terme. Eu égard au montant estimé de la famille homogène, il a été lancé un marché en appel d'offres, alloti de la manière suivante:

- Lot n° 1: Entretien des espaces verts
- Lot n° 2: Élagage des arbres

• Lot n° 3: Entretien des terrains de sport

Ce marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification.

La date envisagée pour sa notification est le 8 juillet 2010.

Le marché pourra être reconduit expressément trois (3) fois par périodes successives de 1 an sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre (4) ans.

Estimation de la dépense et imputation budgétaire: 202500 € TTC (lot n° 1:88000 € TTC, lot n° 2:50000 € TTC, lot n° 3:64500 € TTC).

Rappel succinct de la procédure:

- L'avis d'appel public à concurrence a été transmis au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics et au Journal Officiel de l'Union Européenne, le mardi 26 janvier 2010.
- La date limite de remise des offres était fixée au 22 mars 2010 à 17h00.
- 43 dossiers de consultation ont été retirés. Onze candidats ont déposé leur offre avant la date limite.
- La Commission d'Appel d'Offres du 4 mai 2010 a décidé d'accepter toutes les candidatures, hormis celle de la société BOTANICA qui n'a pas complété son dossier de candidature dans le délai imparti, et celle de la société BBF Paysages dont la période d'observation du redressement judiciaire n'est pas compatible avec la durée prévisible d'exécution du marché. Elle a pris connaissance des offres et a demandé leur analyse.
- L'étude des offres a été menée par les services techniques.
 Celles-ci ont été classées en fonction des critères annoncés dans le règlement de consultation, à savoir:
 - Prix: 60 % (60 points):
 - Valeur technique: 40 % (40 points), décomposée comme suivant:
 - Moyens humains consacrés à l'exécution du marché:
 10 % (points),
 - Moyens matériels consacrés à l'exécution du marché, dont les caractéristiques des véhicules et des matériels: 10 % (10 points),
 - Dispositions adoptées pour l'exécution des prestations: 10 % (10 points),
 - Pratiques en termes de réduction des nuisances (Déchets et bruits): 10 % (10 points);

Concernant le lot 1, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 18 mai 2010, a décidé de choisir la société EVEN comme étant la mieux disante.

Concernant le lot 2, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 18 mai 2010, a décidé de choisir la société ARBRES ET PAYSAGES comme étant la mieux disante.

Concernant le lot 3, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 18 mai 2010, a décidé de choisir la société EVEN comme étant la mieux disante.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

Vote: 21 Pour et 06 Abstentions.

■ Autorisation à M. le Maire de signer le marché n° 2010-03, relatif aux services de télécommunications mobiles

Trois lots sur quatre du marché de services de télécommunications de la ville de SERRIS ont été attribués en janvier 2010 (AO 2009-15). La procédure relative au lot n° 3 "la téléphonie mobile" a été déclarée sans suite pour des raisons d'intérêt général. Il a donc fait le seul objet de la présente consultation (AO 2010-03). Eu égard au montant de la famille homogène, il a été lancé un marché en appel d'offres.

• Lot n° 3: La téléphonie mobile

Le marché est conclu pour une période initiale allant de sa date de notification jusqu'au 12 février 2011. La date de notification est prévue fin juin 2010.

Le marché pourra être reconduit, expressément, 3 fois par périodes successives de 1 an sans que la durée totale du marché ne puisse excéder 4 ans.

Estimation de la dépense et imputation budgétaire: 18000 € TTC. Compte: 6262.

Rappel succinct de la procédure:

- L'avis d'appel public à concurrence a été transmis au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics et au Journal Officiel de l'Union Européenne, le 5 février 2010.
- La date limite de remise des offres était fixée au 30 mars 2010 à 17h oo.
- 10 dossiers de consultation ont été retirés. Deux candidats ont déposé leur offre avant la date limite.
- La Commission d'Appel d'Offres du 4 mai 2010 a décidé d'accepter toutes les candidatures et a pris connaissance des offres et a demandé leur analyse.
- L'étude des offres a été menée par les services techniques et le cabinet oi Conseil Telecom. Elles ont été classées en fonction des critères annoncés dans le règlement de consultation, à savoir:

Libellé	% (points)
Prix des prestations	40
Qualité technique, services proposés	25
Délais de déploiement	15
Engagements sur la qualité de service	10
Reporting et suivi de la facturation	10

Critère	Détail des pts	Sous-critère	% (Pts)	
	4	Services proposés		
	3	Mutualisation et/ou ajustement (OUI/NON)		
	3	Trafic vers messagerie vocale gratuit (OUI/NON)		
Qualité technique, services proposés.	' ' 2	Appels internes et externes (convergence) (OUI/NON)		
		Double appel et conférence (OUI/NON)	25	
	2	Identification de l'appelant: Nom et/ou Numéro (OUI/NON)		
	2	Identification de la numérotation longue (OUI/NON)		
	2	Profils utilisateurs dynamiques (OUI/NON)		
	4	Tarification à la seconde dès la première seconde (OUI/NON)		
Délais de	15	Délai pour le lot considéré (à renseigner à l'article B 5.2 de	15	
déploiement.	(,	l'AE)	(,	

Engagement sur	7	Couverture opérateur (carte de couverture à fournir)	10
la qualité de service 3		Solution détaillée de SAV simple et efficace	10
	1	Visualisation des factures (joindre un modèle de facture)	
Reporting et suivi	4	Facturation seuil (OUI / NON)	
	4	Gestion du trafic et des communications (Accès outil de gestion extranet) (OUI / NON)	10
	1	Téléchargement des données de suivi de consommation (OUI / NON)	
Total	60		60

Concernant le lot 3, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 18 mai 2010, a décidé de choisir la société ORANGE FRANCE comme étant la mieux disante.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché n° 2010-03, relatif aux services télécommunications mobiles.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés. Vote : 21 Pour et 06 Abstentions.

■ Demande de subvention dans le cadre du Fonds E.C.O.L.E.

Dans le cadre de son action en faveur de l'enseignement élémentaire et pré-élémentaire, le Conseil Général, œuvre par l'attribution de subvention aux Communes pour l'entretien des bâtiments (Fonds E.C.O.L.E.), à l'amélioration des conditions d'accueil des élèves dans les structures scolaires.

La Commune qui réalise chaque année des travaux d'entretien de ses groupes scolaires, peut prétendre au versement de cette subvention.

Le montant total des travaux entrepris s'élève à 97240,80 € HT, répartis comme suit:

- Groupe Scolaire Jean de la Fontaine: 85 618,73 € HT.
- Groupe Scolaire Robert Doisneau: 418,06 € HT.
- Groupe Scolaire Jules Verne: 919,73 € HT.
- Groupe Scolaire Henri Matisse: 10284,28 € HT.

Le montant subventionné sera calculé de la manière suivante :

- pour la tranche de travaux, dont le montant est inférieur ou égal à 15250,00 € HT, la subvention est de 35 %, soit 5338,00 € HT.
- pour la tranche de travaux, dont le montant est supérieur à 15250,00 € HT et jusqu'au plafond, la subvention est de 25 %; le plafond étant de 60980,00 € HT pour un total de 16 à 75 classes, soit 20497,70 € HT.
- La subvention maximale sera de 25 835,70 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'engagement de démarches permettant d'obtenir ladite subvention.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés

Adoption du diagnostic partagé dans le cadre de l'agenda 21

Afin de promouvoir un **développement durable** sur la commune de Serris, conciliant efficacité économique, équité sociale et protection de l'environnement, le Conseil Municipal s'est engagé en décembre 2008 dans l'élaboration d'un **Agenda 21 local**.

La démarche s'organise autour de différentes phases:

- La préfiguration, qui comprenait notamment la création d'une instance de pilotage, le cadrage budgétaire et temporel du projet, la recherche de partenaires extérieurs...
- L'établissement d'un diagnostic partagé, réalisé sur la base d'un état des lieux du territoire et des politiques locales en faveur du développement durable, enrichi des travaux de la concertation,

33

Démocratie

Conseil Municipal

34

 L'élaboration du programme d'actions, cadré par la définition d'une stratégie locale de développement durable. Une seconde phase de concertation permettra de faire réagir sur la stratégie et de compléter les premières pistes d'actions. Un travail, avec les services et partenaires concernés, sera engagé sur la faisabilité et la programmation des actions.

Le programme d'actions devrait être finalisé début 2011.

Le diagnostic partagé est un document fondamental de l'élaboration de l'Agenda 21. En effet, il sert de base à la définition de la stratégie locale de développement durable par les élus, fédérant ainsi les politiques communales autour d'un projet commun et transversal qui intègre les enjeux locaux, et qui se déclinera par la mise en œuvre d'actions cohérentes.

La structuration du diagnostic partagé permet de présenter les différentes thématiques du territoire en détaillant:

- Les atouts de la ville, de ses partenaires ou du territoire,
- Les points de vigilance de la ville, de ses partenaires ou du territoire,
- Les contraintes géographiques ou institutionnelles qui s'imposent à la ville de Serris.
- Les opportunités d'actions dès 2010 à lancer sans attendre l'adoption de l'Agenda 21,
- Les éléments issus de la consultation (résultats de l'enquête population) et de la concertation avec la population (comptes rendus des ateliers de la concertation situés en annexe).

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

■ CRÉATION DE POSTES CONCERNANT L'AVANCEMENT ET LA MODIFICATION DE GRADES

Dans le cadre du Budget Primitif 2010, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur des créations de postes correspondant:

- aux avancements de grade et à la promotion interne 2010 (point 1)
- à une modification de grade consécutive à un recrutement (point $\,$ 2)

① Avancements de grade et promotion interne.

Suite à la définition par le Conseil Municipal du taux de promotion pour les avancements de grade et des conditions y afférant en 2009, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur les créations de postes pour les services suivants:

- Service Action Éducative
 - 1 poste d'animateur principal à temps complet
- Services techniques
 - 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet

Le bénéfice de ces nominations pourra intervenir au 1 $^{\rm er}\,$ juillet 2010 au plus tôt.

② Modification de grade consécutif à un recrutement

Suite à une nouvelle organisation du service de la Petite Enfance et dans un souci de mutualiser les compétences et de favoriser la transversalité entre les trois structures, les adjoints aux responsables de structure interviennent désormais sur les trois équipements

(1001 bulles – Carrousel des Bébés – Terre d'Éveil).

Dans le cadre de cette organisation un nouveau profil pour un recrutement a été décidé. Le candidat retenu est titulaire du grade d'Éducateur de jeunes enfants chef, il est donc nécessaire de créer ce poste à temps complet en remplacement du poste initial d'éducateur de jeunes enfants

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

■ CRÉATION DE POSTES DANS LE CADRE DE LA RESTRUCTURATION DU SERVICE ACTION ÉDUCATIVE

Dans le cadre de la réorganisation des moyens RH du service Action Éducative, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur des créations de poste correspondant:

Service Action Éducative a) Secteur Enfance

Une nouvelle organisation du secteur Enfance sera mise en place dès la rentrée scolaire de septembre 2010. Celle-ci est la finalisation d'une réflexion menée depuis un an, qui avait pour objectif de vérifier l'adéquation des besoins de ce secteur et les moyens mis à disposition en respectant le cadre budgétaire alloué lors du vote du budget primitif en mars dernier. Décision politique ambitieuse sur le plan social, cette réorganisation est un des volets de la lutte contre la précarité affichée lors de la dernière journée professionnelle.

Ainsi, il est proposé de créer 13 postes d'adjoint d'animation de 2e classe à temps complet. Ces 13 postes concernent le passage à temps complet de 7 adjoints d'animation de 2e classe actuellement à 31 h30 et la création de 6 nouveaux postes d'adjoints d'animation de 2e classe à pourvoir avant la prochaine rentrée scolaire.

En complément, pour assurer un service de qualité auprès des enfants et pour permettre le bon déroulement des activités de ce secteur, il est proposé de créer 5 postes d'adjoint d'animation de 2e classe à temps non complet à 22 h 30 et 2 postes d'adjoint d'animation de 2e classe à temps non complet à 18 heures Ces 7 postes seront renouvelés annuellement en raison du projet gouvernemental de modification du rythme scolaire. Celui-ci pourrait avoir une incidence sur le nombre d'agents dans ce service.

Récapitulatif:

ÉTAT ACTUEL	ÉTAT FUTUR
7 postes d'adjoint d'animation 2e classe à 31 h 30	7 postes d'adjoint d'animation 2e classe à temps complet
6 recrutements d'un vacataire	6 postes d'adjoint d'animation 2e classe à temps complet
5 recrutements d'un vacataire	5 postes d'adjoint d'animation 2° classe à temps non complet à 22h30
2 recrutement d'un vacataire	2 postes d'adjoint d'animation 2º classe à temps non complet à 18 h

b) Secteur Sports (modification d'un temps de travail)

La quotité d'un poste d'adjoint d'animation de $2^{\rm e}$ classe à temps non complet à 27 h oo ne correspond plus au besoin du service,

cet agent étant appelé à intervenir sur le temps de restauration pour l'encadrement des enfants en complément de son activité sur le secteur sport. Il est donc proposé de créer un poste d'adjoint d'animation de 2^e classe à temps complet.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

■ Attribution d'une subvention à l'Amicale du Val d'Europe

L'Amicale du Val d'Europe a pour but de développer l'entraide entre les membres du personnel des collectivités territoriales du Val d'Europe. Les collectivités concernées sont le SAN du Val d'Europe, les communes de Bailly-Romainvilliers, Coupvray, Magny le Hongre et Serris.

Cette association développe des actions et manifestations à caractère socioculturel, touristique et sportif pour ses adhérents.

En 2009, le Conseil Municipal avait octroyé une subvention de 4120 € pour 125 adhérents serrissiens, soit un montant d'environ 33 € par adhérent.

Pour l'année 2010, l'Amicale sollicite une subvention de 4,744. €pour 135 adhérents, soit un montant d'environ 35. € par adhérent.

Dans le cadre de la politique de soutien aux associations, il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 4,455 € à Amicale du Val d'Europe, c'est-à-dire maintien du soutien financier au même niveau qu'en 2009 (33 € par adhérent).

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés

■ MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite aux différentes créations de postes intervenues depuis novembre 2009, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs en supprimant un certain nombre de postes qui ne sont plus occupés du fait:

- du changement de grade du titulaire occupant précédemment le poste du fait d'un avancement de grade ou d'une promotion interne
- du changement de quotité de travail du titulaire
- du changement de grade intervenu lors du recrutement suite au départ du titulaire précédent

Ainsi les suppressions de postes suivants sont proposées au Conseil Municipal, sur lesquelles le Comité Technique Paritaire du 12 mai 2010 a émis un avis favorable:

Postes inoccupés

POSTE SUPPRIME	RAISON DE LA SUPPRESSION
1 poste de gardien PM à TC	Création d'1 poste d'adjoint technique de 2º classe TC (CM du 03/02/2010)
1 poste de gardien PM à TC	Création d'1 poste de brigadier TC (CM du 29/03/2010)
1 poste de rééducateur à TC (puis création d'un EJE)	Recrutement d'un EJE Chef
1 poste d'agent social de 2e classe à TNC à 30 h	Création d'1 poste d'agent social de 2e classe à TC (CM du 29/03/2010)
1 poste d'animateur à TC	Création d'1 poste de rédacteur principal à TC (CM du 29/03/2010)

POSTE SUPPRIME	RAISON DE LA SUPPRESSION
1 poste d'adjoint technique de 2e classe à TNC à 28 h	Poste jamais occupé sur cette quotité
1 poste d'adjoint technique de 2e classe à TNC à 18 h	Création d'1 poste d'adjoint technique de 2e dasse à TC (CM du 29/03/2010)
2 postes d'adjoint technique de 1 ^{er} classe à TC	Avancement de grade des titulaires en 2009
1 poste d'adjoint administratif de 1er classe TC	Avancement de grade du titulaire en 2009

2 Avancements de grade 2010

POSTE SUPPRIME	RAISON DE LA SUPPRESSION
1 poste de rédacteur à TC	Pas de création – glissement sur poste libéré par un autre agent
1 poste d'animateur à TC	Création d'un poste d'animateur principal

Secteur Enfance

POSTE SUPPRIME	RAISON DE LA SUPPRESSION
,	Création de 7 postes d'adjoint d'animation de 2^e classe à TC

Secteur Sport

POSTE SUPPRIME	RAISON DE LA SUPPRESSION
	Création d'1 poste d'adjoint d'animation de
de 2º classe à TNC à 27 h 00	2 ^e classe à TC

Les suppressions des points 3 et 4 rentrent dans le cadre de la réorganisation des moyens humains du service Action Éducative.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

■ Décisions prises par le Maire depuis le dernier Conseil Municipal

N° de décision	Date de la décision	Intitulé de la décision	Montant de la dépense
			lot 1: 1290,37 €TTC
2010-35 12 mai 2010	1,1631.6	lot 3: 1137,29 € TTC	
	12 mai 2010	MAPA 2010-04 relatif à la fourniture de plantes et de produits d'horticulture	lot 5: 2639,66 €TTC
		plantes et de produits à norticulture	lot 6: 5087,82 €TTC
			lot7: 5291,88 €TTC

Les prochains Conseils Municipaux auront lieu à l'Hôtel de Ville:

- le lundi 27 septembre, 20 h 45 - le lundi 18 octobre, 20 h 45
- le lundi 22 novembre, 20 h 45

Nous vous rappelons que les séances du Conseil Municipal sont publiques.

35

Tribunes

36

Tribune de l'opposition

UN AGENDA 21 POUR QUOI FAIRE?

Faire émerger une vision globale et cohérente du territoire et proposer un autre modèle de développement tel doit être le sens de la démarche engagée dans le cadre de l'agenda 21 à Serris. La traduction en des actions concrètes interviendra après un état des lieux en concertation avec les habitants et s'appuiera sur les besoins repérés.

Si la gestion différenciée des espaces verts commencent à prendre forme, par exemple, on peut légitimement se questionner sur les déplacements alternatifs à la voiture. Les pistes cyclables permettent-elles de renforcer les réseaux de transports de proximité et de diversifier les modes de déplacement?

Force est de constater que la nouvelle piste cyclable de la rue Émile Cloud ainsi que d'autres voies cyclables ne répondent aux normes exigées pour un cheminement sécurisé et prioritaire des vélos. Le croisement des véhicules ne peut se faire qu'en empruntant la piste cyclable. Dans ce genre de circonstance, le cycliste ne pèse pas lourd!

Alors, il faut repenser dans le cadre de l'agenda 21 les pistes cyclables de Serris et dans le prolongement, lancer un appel à projet pour des sites de stationnements de vélos sécurisés et abrités situés près des principaux équipements publics.

P. Gueguen, N. Lejuez, A. Ouedraogo, F. Pradayrol, I. Traoré, A. Bourhim, Texte remis pour le n° 65 le 11 juin 2010.

Tribune de la majorité

Amélioration du service public et lutte contre le travail précaire

La municipalité met en place à partir du mois de septembre une nouvelle organisation des ressources humaines sur le secteur de l'enfance et de la restauration.

Née de la volonté politique de réduire la précarité des emplois proposés aux animateurs et du constat que les recrutements de cette catégorie professionnelle étaient difficiles, la municipalité a donc décidé de repenser les contrats proposés aux vacataires et d'augmenter le nombre d'agents municipaux parmi ces animateurs.

Leur salaire sera lissé mensuellement. Celui-ci sera désormais le même chaque mois alors que, jusqu'à présent, seules les heures réellement effectuées dans le mois écoulé étaient payées, entraînant des écarts de salaire important d'un mois à l'autre en fonction des besoins du service.

Ces réformes représentent une avancée sociale importante qui devrait faciliter le recrutement de personnel qualifié, permettre d'assurer un meilleur ratio d'encadrement sur le temps du midi ainsi que sur le temps périscolaire et de fidéliser cette catégorie professionnelle déjà composée d'animateurs de qualité avec lesquels la municipalité est heureuse de travailler.

Les élus de la Majorité

Vous trouvez dans chaque numéro du Serrissien, 2 tribunes qui correspondent à la composition du Conseil Municipal, l'une du groupe de l'opposition, et l'autre du groupe majoritaire.

Elles sont publiées sous leur responsabilité.

Au Quo tidien

Prévention

Plan canicule 2010

Les personnes âgées, isolées ou fragilisées habitant la Commune de Serris, peuvent, durant la période des vacances, appeler la Mairie du lundi au vendredi au: 0160435200

Nous vous invitons à signaler toute personne ayant besoin d'être aidée.

La Préfecture de Melun a pour mission de déclencher le plan canicule.

Elle alertera immédiatement les mairies si, pendant 3 jours consécutifs, la température atteint 21° la nuit et 31° le jour.

Une cellule de crise se mettra alors en place.

Pour signaler une personne ou un couple de personnes, il vous suffit de retourner ce document à la Mairie.

Hôtel de Ville - Service Social 2, place Antoine Mauny - 77 700 SERRIS



LANÉRY

Maire Adjoint Délégué à la Solidarité, à la Famille et à la Petite-Enfance



FICHE D'INSCRIPTION

SUR LA LISTE DES PERSONNES SENSIBLES EN CAS DE CANICULE Madama Monsieur

madaire.	Monsieuri
Nom:	Nom:
Prénom:	Prénom:
Âge:	Âge:
personne de plus de 65 ans.	personne de plus de 65 ans.
personne de 60 ans et plus, inapte au travail.	personne de 60 ans et plus, inapte au travail.
adulte handicapé.	☐ adulte handicapé.
Autre:	☐ Autre:
Adresse:	Adresse:
Téléphone:	Téléphone:
Cette démarche d'inscription est volontaire et facultative. Elle s'inscrit dans le cadre de la prévention d'une éventuelle canicule (i	
Personne à prévenir en cas d'urgence (parents, amis, voisins, profession	nnel de santé ou aide à domicile):
Nom et prénom:	
Adresse:	
Téléphone:	
Avez-vous prévu de vous absenter de votre domicile cet été ? 🗖 oui	non
Si oui, précisez vos périodes d'absence:	

Composez le 0 800 06 66 66 (appel gratuit) ou consultez http://www.santesports.gouv.fr/canicule/

Envie d'en savoir plus pour vous et votre entourage?

(1) Loi 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées. Décret 2004-926 du 1er septembre

(2) Conformément à la loi 7817 du 6 janvier 1978 relative à l'information aux fichiers et aux libertés, les informations figurant sur ce document sont confidentielles et font l'objet d'un droit d'accès

J'accepte d'être inscrit(e) sur un fichier informatique tenu de façon confidentielle par la ville (2) et j'accepte de communiquer toute modification me concernant, postérieurement à mon inscription. J'ai bien noté que je peux demander à tout moment ma radiation de ce fichier.

Date et signature

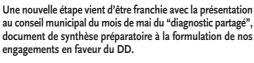
Au Quo tidien

Développement Durable

38

l'Agenda 21 se construit

Une stratégie politique est en train de se dessiner à partir des éléments de la concertation publique lancée au début du printemps, réunissant la Municipalité, la population et les acteurs de la vie locale dans le but de mettre en place une organisation locale plus respectueuse de l'environnement et de la vie, en réponse aux objectifs fixés par le Développement Durable.



Cette phase intermédiaire de notre projet arrive au moment où nous constatons avec satisfaction de grandes avancées dans la prise en compte du Développement Durable sur l'ensemble du secteur: lancement du plan climat territorial par l'EPA, proposition d'une charte de Développement Durable au SAN, stratégie de Développement durable par Eurodisney...

La mobilisation de nos partenaires (qui collaborent également à l'élaboration de notre projet d'agenda 21) conforte une initiative communale qui s'inscrit certes dans un fastidieux processus de long terme, mais qui de toute façon représente un formidable outil en faveur du Développement durable

Avant d'aboutir à la proposition d'actions concrètes, nous rappelons que plusieurs étapes sont nécessaires à l'élaboration de l'agenda 21 et que chaque étape doit tenir compte de thèmes aussi divers et variés que complexes, tels que l'habitat, la construction, le transport, les énergies, les déchets, l'eau, la vie économique, la vie sociale, la vie associative, l'éducation, l'éco-responsabilité...

• Quelles sont les forces et les faiblesses de notre territoire? quels sont les enjeux locaux? quelles sont les actions menées par la commune au regard du contexte national? quelles sont les adaptations à apporter face aux enjeux globaux? quelles sont les orientations possibles? quelles opportunités d'actions à court et moyen terme?

Toutes ces questions ont été recensées puis analysées thématique par thématique. Ce qui a permis l'écriture d'un diagnostic pragmatique, détaillé à l'intérieur de l'état des lieux réalisé en février dernier. Cette synthèse a été le point de départ à la concertation ouverte à l'ensemble de la population.

② À partir des enjeux locaux et des actions communales identifiées, quelles sont les pistes d'actions à envisager dans

tous les domaines de la politique locale?

Cette question, déterminante pour la suite, a été débattue lors de forum et d'ateliers 21 proposés en mars puis en juin dernier. Ces moments d'échanges et de concertation entre la municipalité et la population ont été l'occasion de partager, d'enrichir et de compléter les nombreuses réflexions menées en interne.

Cette période de dialogue avec la société civile a permis la rédaction d'un diagnostic partagé, enrichi des résultats de l'enquête population et des débats issus de la concertation publique, mais aussi des ateliers organisés en interne avec les agents de la municipalité. Le rôle essentiel du diagnostic partagé est de mettre en évidence les axes de progrès à investir afin, à l'étape suivante, de concevoir le projet d'Agenda 21.

• Dans le cadre de la stratégie de concertation mise en place, et à partir de cette seconde synthèse, les élus ont pu dégager des axes et des orientations qui par la suite seront déclinées en propositions et en objectifs, articulés en enjeux prioritaires, puis définies en actions concrètes...

Nous remercions chaleureusement tous ceux qui ont consacré quelques soirées bien chargées en débats pour leur contribution active à un projet capital de notre mandat et pour l'avenir des prochaines générations.





Martine
OFFROY
Adjointe au Maire
Déléguée à
L'Environnement
et au Développement
Durable

Éco Gestes



39

Être écocitoyen en vacances

Le transport

• Préférer un mode de transport moins polluant

Tant que possible, éviter de prendre trop l'avion notamment sur des distances courtes, en France, le TGV est une alternative très confortable et rapide.

À la plage

• Éviter de se baigner après un orage

En effet, suite aux pluies violentes, les eaux de ruissellement qui proviennent des terres ou sont canalisées dans les systèmes d'évacuation et rejetées dans la mer peuvent être ponctuellement polluées par nos activités.

• Conserver ses détritus pour les poubelles

Malgré la présence de corbeilles, chaque vacancier laisse en moyenne 2 litres de déchets par jour sur les plages! Ainsi, plus de 120 millions de sacs plastiques sont dispersés sur le littoral français! Ceci oblige les communes concernées à tamiser le sable avec des herses tirées par des tracteurs qui nuisent aux écosystèmes de l'estran. Chaque année, selon le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement), les déchets en plastique provoquent la mort d'un million d'oiseaux, de 100 000 mammifères et d'un nombre incalculable de poissons.

Or, l'océan est fortement affecté par les pollutions. 75 % des débris trouvés en mer sont en matière plastique et 80 % des débris trouvés en mer proviennent de la terre. Ces déchets s'accumulent pour constituer dans les océans des zones aussi grandes qu'un état!

À l'étranger

• Ne pas acheter n'importe quels bijoux

Les articles (bijoux, statuettes, peignes, montures de lunettes...) fabriqués en ivoire ou en écailles de tortues sont strictement interdits à l'importation en Europe afin de ne pas favoriser le commerce d'espèces en voie de disparition. De la même façon, il ne faut pas acheter des souvenirs fabriqués à partir d'animaux: coquillages, étoiles de mer, hippocampes... qui entretiennent une activité destructrice pour leur habitat et leur survie.

source: www.notre-planete.info



40

Assurance Maladie communiqués

Faites un bilan de santé!

La Caisse d'Assurance Maladie de Seine et Marne offre aux assurés sociaux et à leurs proches à charge la possibilité d'effectuer gratuitement, tous les 5 ans, un bilan de santé.

Cet examen comporte:

- une prise en charge de sang et examen d'urine,
- un examen bucco-dentaire,
- un examen de synthèse par un médecin.

Selon l'âge et les facteurs de risques de chacun, le bilan peut être complété par:

- un contrôle de l'audition, de la vue, de la fonction respiratoire,
- un électrocardiogramme,
- un frottis cervico-vaginal pour les femmes non suivies (sauf refus),
- des examens biologiques supplémentaires.

Prenez rendez-vous par téléphone dans l'un des deux Centres d'Examens de Santé de Seine et Marne :

• Dammarie Les Lys: 01 60 56 52 90

• Meaux, zone industrielle nord: 01 60 09 25 38.

Déclaration de naissance : pensez aussi à l'Assurance Maladie!

La Caisse d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne lance une nouvelle campagne d'information pour rappeler aux futurs parents l'importance de déclarer rapidement la naissance de leur enfant afin de pouvoir bénéficier de la prise en charge immédiate des soins.

Pour cela, un appel suffit au **36 46** (prix d'un appel local depuis un poste fixe).

La mise à jour de la carte Vitale est ensuite nécessaire dès la sortie de la maternité.



41

Des aires de jeux pour vos enfants

Les beaux jours sont arrivés, profitez-en pour faire découvrir les aires de jeux aménagées dans votre ville:

Le Parc Andalou

2/10 ans

Le Parc des Communes

4/10 ans

Rue Marco Polo Ouverture: 8hoo

Fermeture: 17h00 (d'octobre à avril)

19h00 (mai, juin et septembre)

20h00 (juillet et août)

Jeux à ressort, structure avec toboggan

Route de Meaux Accès libre

Structure avec toboggan, jeux à ressort



Le square des Tournesols

4/10 ans

Rue Émile Cloud (face cimetière)

Ouverture: 8hoo

Fermeture: 17h00 en hiver, 20h00 en été

Jeux à ressort, jeux à grimper, structure et toboggans





Val de France

4/10 ans

Angle boulevard Champ du Moulin / rue Émile Cloud

Accès libre

Structure avec toboggan



Agenda Serris

FERME DES COMMUNES

Vendredi 1er octobre 2010, 20 h 30

Conférence sur l'art moderne et contemporain: Claude Monet, un précurseur

Par Sylviane Huchet.

Samedi 2 octobre 2010, 21 h 00

L'Oral & Hardi

Allocution Poétique.

Samedi 16 octobre 2010, 21 h 00

Le Jardin

Cirque nouveau.

Vendredi 5 novembre 2010, 20 h 30

Conférence sur l'art moderne et contemporain: Autour d'une œuvre: Auguste Rodin

Par Sylviane Huchet.

Centre Social Intercommunal

Juillet et août 2010

Ateliers de la Famille, Ensemble le matin, Secrets de femmes, etc...

Renseignements au 0178714090 ou par mail: csi@valeurope-san.fr

INFO MUNICIPALE

Lundi 27 septembre 2010, 20h45

Conseil Municipal

Jeudi 2 septembre et jeudi 2 décembre 2010

Ramassage des ordures extra-ménagères

SPECTACLES, FÊTES et LOTO

Dimanche 12 septembre 2010, de 9h00 à 18h00 Foire aux Greniers

Route de Meaux.

Dimanche 12 septembre 2010, de 10h00 à 18h00 Forum des Associations

Salle de Spectacle Alfred de Musset - Ferme des Communes

Vendredi 24 septembre 2010, à 20 h 30

Les Virades de l'Espoir: Concert du groupe "Les Jours Meilleurs" et du guitariste Philippe Pachoud.

Salle de Spectacle Alfred de Musset - Ferme des Communes. Tarifs: adulte 12 € / 8 € - de 12 ans. Renseignements: www.virade77-portesdelabrie.fr Réservations: 0892683622 (0.34 c la minute), www.fnac.com

Dimanche 26 septembre 2010, de 9h 40 à 12h 00 Les Virades de l'Espoir: "La Grande marche de l'Espoir".

L'événement le plus emblématique de la lutte contre la Mucoviscidose.

Départ à 9h40 de l'Hôtel de Ville de Serris, arrivée à 12h00 au gymnase Maurice Herzog de Bussy Saint Georges.

Parcours de 7 km. Retour en car gratuit.

SPORT

Samedi 24 juillet et samedi 28 août, 14h00

Concours de pétanque nocturne triplettes formées

Organisé par l'association Serris Pétanque. Renseignements: 09 51 76 70 86. Maison Communale des 4 saisons.



Hôtel de Ville de Serris - 2, place Antoine Mauny - 77700 Serris Tél.: 01 60 43 52 00 - Fax: 01 60 43 08 13 Site Internet: www.mairie-serris.net Courriel: contact@mairie-serris.net